



Deposit Insurance Corporation of Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Howard Ross Library
of Management
McGill University
1001 Sherbrooke St. W.
Montreal H3A 1G5

Annual Report 1994

PROTECTION ♦ SECURITY ♦ STABILITY

McGILL LIBRARY
44634 OCT12 95
GOV. DOCUMENTS

Deposit Insurance Corporation of Ontario
*(formerly Ontario Share and Deposit Insurance Corporation)**

Offices:

4711 Yonge Street, Suite 700,
North York, Ontario
M2N 6K8
(416) 325-9444
1-800-268-6653 Toll Free
FAX: (416) 325-9722

Contents

Transmittal Letter	1
Our Mission	2
Chair's Remarks	4
Corporate Operational Review	5
DICO Key Strategies	13
Management's Responsibility	14
Auditors' Report	14
Balance Sheet	15
Statement of Operations	16
Statement of Changes	17
Notes to Financial Statements	18
Dissolutions Report	20
Board of Directors	23
Sub-committees of the Board	23
Advisory Committees	24

* The Corporation's name was changed upon the proclamation of the Credit Unions and Caisses Populaires Act, 1994 S.O.





Lili-Ann (Renaud) Foster
Chair of the Board

Présidente du conseil d'administration

April 28, 1995

The Honourable Floyd Laughren
Minister of Finance
Frost Building South, 7th floor
Queen's Park Crescent
Toronto, Ontario
M7A 1Y7

Dear Minister,

I have the honour to submit to you and the Director of Credit Unions the Annual Report of the
Deposit Insurance Corporation of Ontario for the 12 month period ended December 31, 1994.

Yours truly,

OUR MISSION

Vision

To effectively contribute to the protection of individual member's deposits and to the security and stability of the Ontario credit union and caisse populaire system.

Values

In all our activities we are committed to:

- ❖ Act with high levels of professionalism and integrity.
- ❖ Employ responsible solutions for both the long and short term to minimize exposure to risk and losses.
- ❖ Use all resources effectively and efficiently.
- ❖ Provide leadership through proactive and innovative approaches to issues and problems.
- ❖ Recognize and acknowledge the importance of our people by dealing with them equitably and honestly.
- ❖ Collaborate effectively with all our stakeholders and try to understand their views and needs.

Board of Directors



Board of Directors of the
Deposit Insurance Corporation of Ontario

From left to right: Alan Ross
André Claude
David W. Pretty, *Vice Chair*
Lili-Ann (Renaud) Foster, *Chair*
Shane Kelford
Rosemary O'Connor
Gilles Bisson
Beth Atcheson
William E. McLeod

Chair's Remarks



Lili-Ann (Renaud) Foster
Chair of the Board of Directors

The Corporation's mandate is to protect depositors by providing deposit insurance coverage to members of credit unions and caisses populaires in Ontario. During 1994, the Corporation met its statutory obligations by ensuring that depositors exposed to the risk of institutional failures were protected.

1994 was a year characterized by a great deal of activity for the Corporation. The Corporation dealt with a number of problem situations which required significant involvement by the board of directors and management. In parallel, a new Act was being finalized providing the Corporation with an expanded

mandate to protect depositors, members and the investing public. This Act also provides credit unions and caisses populaires in Ontario with expanded powers and business opportunities to meet member needs.

A significant change in the Act establishes the Corporation as the stabilization authority for the system in Ontario and allows for the designation of stabilization authorities. This will enable the industry to become more directly involved in the creation of a stabilization program which should reduce the risk of institutional failure and thus lower the cost of depositor protection over the longer term.

The Corporation is acutely aware of the need to control expenses and focus resources where they will have the greatest impact. However, operating costs are relatively small when compared to the cost of dealing with failed member institutions. Major long term cost reductions can only be achieved by reducing the frequency and severity of claims on the Deposit Insurance Reserve Fund.

The pending introduction of the new Act afforded us an excellent opportunity to review our mandate, mission and strategic direction. During 1994, the board, supported by management and staff, developed and approved a new strategic plan which articulates the direction for the Corporation for the ensuing three to five years. I am confident that the plan, with modifications as appropriate to reflect evolving conditions, will provide the Corporation with a clear focus and the impetus to achieve its objectives.

The board of directors recognizes the importance of maintaining strong working relationships with our stakeholders - the Minister of Finance and Ministry officials, system representatives, member institutions and individual depositors. To strengthen these relationships, the Corporation has placed a high degree of importance on consulting with various stakeholders to seek appropriate feedback and advice. We believe that this process will encourage better communications which will improve the collective understanding of the various positions on important issues.

During the year Jocelyne Côté-O'Hara, Mary Jane Dundas and Dina Palozzi retired from the board. We wish to thank them for their valuable contributions to the Corporation and wish them well in the future. We also have the pleasure of welcoming three new members to the board: Beth Atcheson, Director of Financial Institutions Policy, Ministry of Finance (Ontario), Shane Kelford, a lawyer with Howard & Ryan and Alan Ross, former Acting Deputy Minister, Supply and Services (Canada). Their active participation has already contributed significantly to the board.

Finally, the board would like to acknowledge the dedication and hard work of our staff. It is their commitment, collective knowledge and wealth of experience that continues to contribute to the best possible protection for depositors.

Lili-Ann (Renaud) Foster
Chair of the Board of Directors

Corporate Operational Review



Andrew Poprawa
President & CEO

The past year has been an extraordinarily active one for the Corporation. As the Chair has commented in her remarks, the development of a strategic plan was an important accomplishment for the Corporation. We have identified four strategic objectives for the next three to five years:

- ♦ *proactively assess and manage our insurance risks created by credit unions and caisses populaires*

- ♦ *prudently manage the Deposit Insurance Reserve Fund*

- ♦ *manage our relationships with all stakeholders*

- ♦ *effectively manage the Corporation in a financially efficient manner*

For each strategic objective, we have identified key strategies which are designed to ensure the achievement of our goals. It is management's responsibility to develop and implement these key strategies and to report to the board of directors on our progress toward their achievement.

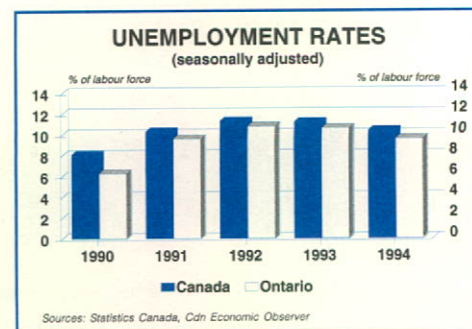
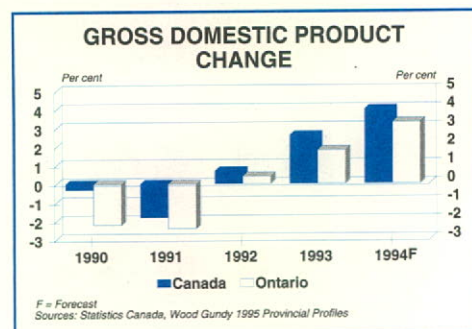
Proactively Assessing and Managing Insurance Risks System Performance

After experiencing a serious economic reversal, Ontario has at last seen growth of its GDP which represents a significant improvement over recent years. The job picture brightened considerably in 1994, as did business and consumer confidence. Despite the growth, the Province continues to experience a high unemployment rate and uncertain job expectations arising from manufacturing sector restructuring.

The performance of the Province's credit union and caisse populaire system was not as strong as the economy. Return on assets has declined marginally from the levels reported in 1993, with the result that DICO's member institutions generated profits of just 0.37% of average assets.

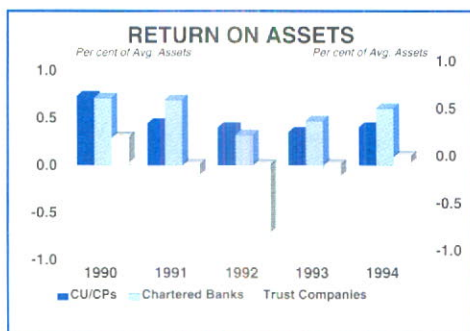
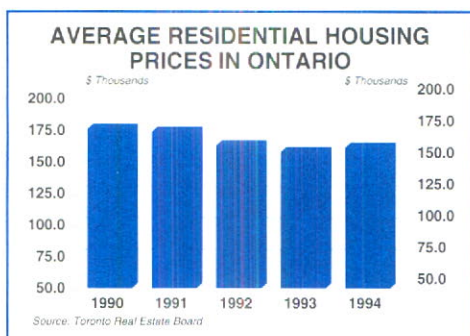
Part of the reason for declining performance lies with the system's exposure to the industries of the traditional economic sectors such as manufacturing. But it also reflects the competition of other financial institutions, most notably the banks, whose asset growth, at 15%, is significantly larger than the 1% growth which the system attained. In performance terms, the banks have also surpassed credit unions and caisses populaires for structural reasons in the management of non-interest expenses and the extent to which non-interest revenues (mostly fees and commissions) have been made to contribute to profits.

In the year ahead, overcapacity in the deposit-taking sector, and the competition for good credit risks,



will continue to challenge the system. Operating expenses can be expected to rise, yet with emerging access to capital, the management of performance remains the key to the success of these institutions.

As with all other industries and sectors of the economy, increased competition forces some participants from the marketplace. Our member institutions are no different. During 1994, ten member institutions stopped taking deposits and went into voluntary liquidation. The Corporation plays a significant role in this process by facilitating dissolutions at the lowest possible costs while maintaining depositor confidence in the system.



Making predictions about the future is always a risky undertaking. However the outlook for 1995 is generally positive. The system has survived through difficult times and many member institutions are in a strong position to compete in their communities. The Ontario economy appears to be getting stronger. The increased strength may not necessarily be helping all our member institutions as those that are associated with employer groups may continue to see slow employment and income growth. The Corporation is projecting a very modest improvement in its own loss ratio.

Assessing Risk

The Corporation assesses deposit insurance risk by reviewing the unaudited financial statements supplied quarterly by Ontario's credit unions and caisses populaires. Risk assessment includes the identification of early warning signs, and statistically scoring and ranking member institution condition and performance. This is done using carefully selected criteria, and depending on the outcome, the Corporation can initiate corrective action, or encourage operational improvements, in a variety of ways. One of these is to alert institutional management by distributing peer comparisons of management performance to members of the Ontario system.

The Corporation continues to discharge its statutory mandate under the Act to gather and



Badrudeen Baksh,
Vice President,
Financial Management Practices
and Monitoring

disseminate quarterly information on the financial condition and performance of its member institutions. The Corporation makes its databases available to a wide variety of users by distributing data and information, in increasingly flexible formats.

Changes to the Act and regulations have precipitated a complete review of the types of data which the Corporation collects, and the frequency with which it is collected. This, in turn, will prompt

the redevelopment of information technology and its application to the management of insurance risk, with significant benefit to the Corporation, and to our member institutions and database users.

Sound Business Practices

During 1994, the Corporation continued to develop Guidelines on Sound Business Practices as part of its statutory mandate. Recent guidelines provided recommendations on the management of a number of emerging risks such as: environmental lending liability, derivative financial instruments, the enhanced role of internal audit and the proper classification of loans according to risk.

In tandem with the development of these new guidelines, the Corporation issued an information booklet entitled "Internal Controls, Internal Audit and Sound Business Practices", and continued with its quarterly publication of the newsletter the Sound Business Practices Bulletin.

The new legislation will result in the need for major revisions in the Corporation's Sound Business Practices guidelines and the need for continuing authoritative information sources on new emerging risks, particularly in the area of risk capital management.

Throughout the year, the Corporation engaged actively in consultations with the Ministry of Finance and the Coalition of

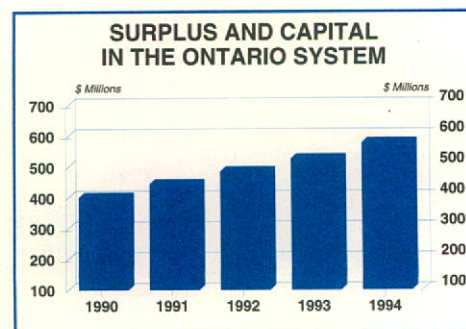
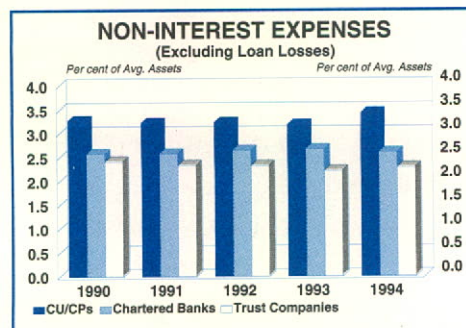
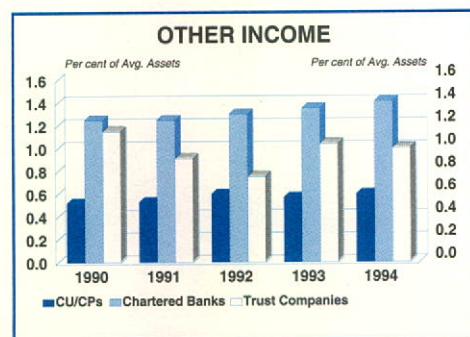
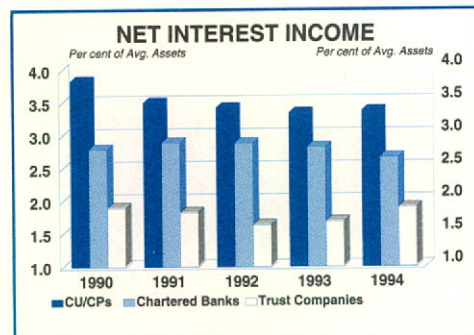
Credit Unions and Caisses Populaires regarding the refinement of draft industry Regulations. The legislative consultation process was very productive in preparing the Corporation for its new role and in determining what corporate policies and By-laws require revision. Late in 1994, a revised draft By-law No. 6 - Allowance for Impaired Loans, was released to the system for comment.

During the year, it was gratifying for the Corporation to participate at the jointly facilitated management school on "Sound Business Practices and the Regulators" sponsored by Credit Union Central of Ontario. Cooperative endeavours of this nature will continue to be an important focus of corporate activities.

Assisting in Rebuilding Capital

To minimize potential deposit insurance claims, staff evaluate the rehabilitation plans and the risk profile of surplus reporting credit unions and caisses populaires which do not meet statutory surplus and capital requirements.

During 1994, 119 credit unions and caisses populaires with assets of approximately \$4.9 billion were in this capital rehabilitation program; 43 of these with assets of approximately \$2 billion have recovered from a previous deficit position. The program, established under the Province's Program for Change, was administered jointly by the Corporation and the Ministry of Finance, with the assistance of the





Bill Snisarenko, Alana McLeary and Yves Ah-Chin-Kow,
Financial Management Practices and Monitoring

Capital Adequacy Advisory Committee.

The credit unions and caisses populaires in the program are prioritized for action according to the level of risk which they pose to the Corporation. Staff meet regularly with the management and boards of directors of those units which represent the highest risk to the Corporation to discuss their performance and to review alternative courses of action to improve operating results. Their performance is closely monitored in

comparison to their plans and budgets.

During 1994, the Corporation called for risk based examinations for several high risk member institutions in the capital rehabilitation program. The purpose of these examinations is to assist in the assessment of our risk with respect to these units, and the initiation of corrective action by them.

Since the introduction of the capital rehabilitation program in 1988, eighty four credit unions and caisses populaires with assets

of approximately \$1.7 billion have graduated from the program, once having reached their required surplus and capital levels. Notwithstanding this record, the Corporation was limited by its lack of enforcement powers to assist member institutions in achieving adequate levels of surplus and capital.

Once proclaimed, the new Act will enable the Corporation to be more pro-active in its involvement with credit unions and caisses populaires in financial difficulty. We are confident that with the implementation of earlier problem identification and corrective action programs, we will have more opportunity to rehabilitate troubled member institutions that are considered viable. We believe that early intervention and corrective activities are the prerequisite for lower deposit insurance premiums in the future.

Providing Deposit Insurance

To discharge the statutory responsibility for examinations and the annual renewal of deposit insurance, the Corporation analyses the audited financial statements and auditors' reports of all credit unions and caisses populaires. It renews their deposit insurance, subject to terms and conditions as considered necessary. Where this review discloses adverse performance trends or other problems, the Corporation commissions examinations of member institutions.

In all situations, the Corporation met its statutory obligation to



Barry Brydges, Robert Charbonneau and Anthony D'Errico,
Deposit Protection Services

protect insured depositors against loss resulting from the failure of a member institution.

Protecting Depositors

The Corporation protects depositors from losses in a failed or failing member institution by assessing the most effective and cost efficient method of resolving these types of situations. There are a number of resolution options available to the Corporation including: direct depositor payout, arranging the purchase of assets and the assumption of liabilities, entering into an agency agree-

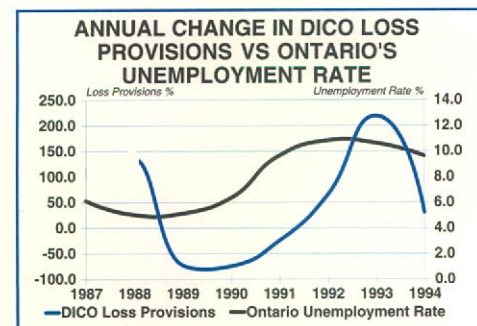
ment, providing direct financial assistance or taking direct control of the operations of a member institution.

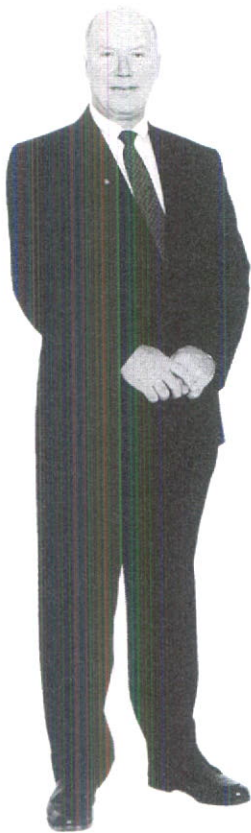
In deciding which option is appropriate in the circumstances, making the right assessment of insurance and operational risk is a key factor. It is for this reason, that the Corporation usually places a member institution under "Direction" (Section 117 of the Act) while an assessment of risk and viability is conducted. This approach ensures the continuation of services to members thus pre-

serving the value of assets and continued confidence in the institution and the system while solutions are being developed.

During 1994, seven member institutions came under the Corporation's direction in this manner. In each instance the directors resigned to permit this action to be taken. At year-end, under this program, the Corporation was managing seven credit unions with assets totalling \$272 million.

Three member institutions in Thunder Bay came under the Corporation's direct control in 1994 after suffering substantial losses from investing in derivative financial instruments. In each case, the losses suffered exceeded the credit union's total accumulated surplus. The future viability of two of these member institutions is being assessed and rehabilitation action plans will be developed as appropriate. In the third case, additional loan losses exacerbated the impact of the investment losses. Accordingly in late 1994, the members formally resolved to wind up the credit union and appointed the Corporation as





C. William D. Foster,
Vice President,
Deposit Protection Services

liquidator. Arrangements have been made so that the members can individually transfer their business to another member institution.

In another situation, substantial losses were incurred as a result of the credit union's poor lending practices. Management of this credit union provided frequent debt consolidation loans to its members without conducting a proper credit assessment. The primary form of security taken for these loans was usually only a

wage assignment. Unfortunately, many members are now facing permanent unemployment. In many cases, these member's loans will become uncollectible.

Recovering on Assets

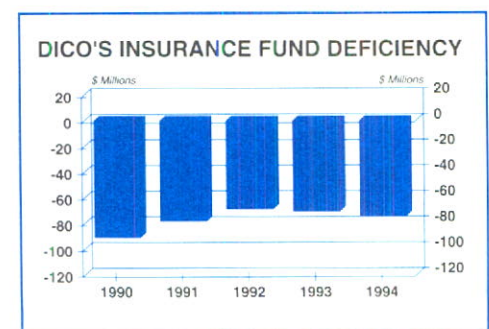
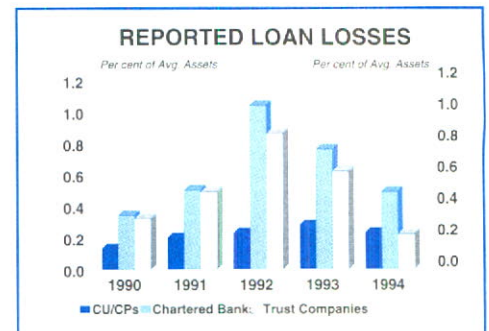
During 1994, a different approach to asset sales was developed. In the past, sales of assets of institutions experiencing significant losses were liquidated as soon as possible in order to minimize the Corporation's exposure. However, several units now under the Corporation's direct management are realizing operating profits even while in deficit. Based on the assumption that these assets and the associated business are of value to the entire system, the Corporation's approach has been modified to reflect these circumstances.

As an example, during 1994 the assets of a large credit union were offered for sale for a price in excess of their book value. The institution's business was deemed to be of sufficiently high quality that hidden loan losses were unlikely.

The member institution's financial difficulties were primarily related to past losses on commercial loans combined with unacceptably high overhead costs. As a purchaser would be buying good quality assets only, it would not be required to assume the existing high overheads. The economies of scale that could be generated by a potential purchaser combined with the high quality of the business to

be purchased were judged to warrant a price greater than book value.

To date, due to various reasons such as the impact on a potential purchaser's capital base, a suitable business combination could not be arranged. The new sources of capital available to the system under the new Act may help to facilitate a sale. Other resolutions strategies could also be considered. Meanwhile, under the Corporation's continuing direct management, the credit union continues to generate profits on a monthly basis thus reducing our exposure to loss.





Peter Luskin, Jocelyne Roy and Paul Little,
Dissolutions, Deposit Protection Services

Prudently Managing the Deposit Insurance Reserve Fund

The Corporation's primary long term business objective is to eliminate the deficiency in the deposit insurance reserve fund. Using reasonable assumptions such as stable premium rates and operating expenses, conservative deposit growth and decreasing insurance losses, this objective could be reached as early as 2002. While increased deposit insurance premium rates would accelerate the elimination of the deficiency, the Corporation is concerned

about the affordability of its premiums and the system's ability to remain competitive with other deposit taking institutions. These concerns will be a factor in determining future premium rates.

Under current financing arrangements, the Corporation's ability to fund its borrowings is supported by a guarantee of the Province of Ontario which expires in 1997. A major objective for 1995 is to review our financing arrangements with the government and explore cost effective alternatives.

The Corporation's appeal of the court's decision on a lawsuit by a number of credit unions has yet to be heard by the courts. An unsuccessful appeal will negatively affect the Corporation's deposit insurance reserve fund by some \$28 million as outlined in note 14 to the Financial Statements.

Managing our Relationships with Stakeholders

During 1994, we continued to work with our industry advisory committees. Regular meetings were held with senior industry representatives to provide feedback and a forum for sharing ideas.

The corporate newsletter "Update" and "Sound Business Practices Bulletins" continued to keep members informed on many issues. DICO board members, management and staff took advantage of many opportunities to speak and interact with system boards and management.

We value our relationships with all our stakeholders - depositors, government, member institutions and industry leagues and associations. During the past year, representatives of the system, government and the Corporation have worked closely together to develop a new regulatory and business framework which will serve the interests of all members of the credit union and caisses populaire movement in Ontario. While each participant in the process may bring different views to bear on various issues, the overriding spirit of determination

to get the job done in the best interests of all members and depositors bodes well for future cooperation within the system.

The staff of the Corporation appreciated the opportunity to contribute to the development of the Act and regulations.

Effectively Managing the Corporation in a Financially Efficient Manner

As forecast in our 1993 annual report, the deficiency in the Corporation's deposit insurance reserve fund has not decreased. The increase of \$10.4 million to a level of \$80.9 million was due to losses suffered as a result of insurance claims of \$28.1 million which includes a newly established general provision for deposit insurance losses of \$4 million.

Despite an increased workload resulting from a larger number of problem situations and developments such as participating in the discussions on the new Act, the Corporation managed to contain its operating expense below budget. The annual requirement

to remit \$121,000 to the government under the Social Contract Act continues in force until 1996.

The Impact of the New Act

As mentioned earlier, the implementation of the new Act provides greater business opportunities for our member institutions to meet their members' needs. While these new activities bring greater potential for improved profitability and capital levels, they also represent an increase in the Corporation's insurance risk. There will be a continued need to be vigilant and to carefully monitor new developments in the system to avoid costly mistakes. The primary responsibility for the reduction of insurance losses continues to rest with the management and board of directors of our member institutions.

We will continue to concentrate on ensuring that sound business practices are closely followed and that boards of directors properly discharge their responsibility to their members. This fiduciary responsibility will become even

more critical under the new Act as membership capital will no longer be insured.

The most significant increase in the Corporation's mandate under the new Act is to ensure system wide stability through the design and implementation of a stabilization program in conjunction with our stakeholders. Consultations with the industry on the design, scope and implementation of this program have already begun. We anticipate being in a position to begin implementing the program by the second quarter of 1995.

Outlook for 1995

1995 will be a year of transition for the industry and the Corporation. The implementation of the new Act will require a great deal of cooperation and coordination among the various stakeholders in the system. With an expanded mandate and the requirement to establish a stabilization program, the Corporation's agenda will be full. We have set ambitious goals for 1995 and our commitment is to do our best to meet them.



Andrew Poprawa
President & CEO



Badrudeen Baksh
Vice President



C.W.D. Foster
Vice President

DICO Mandate, Objectives and Key Strategies 1995-1998

Statutory Objects

Provide Deposit Insurance

Act as Stabilization Authority

Promote Standards of Sound Business Practices

Collect and Publish Statistics

Provide Financial Assistance

Act as Administrator

Minimize Deposit Insurance Claims

Strategic Objectives

Proactively Assess/Manage Insurance Risks

Prudently Manage Deposit Insurance Reserve Fund

Manage Relations with Stakeholders

Manage the Corporation in Financially Efficient Manner

Key Strategies

Implement:

- Bylaws
- Sound Business Practices
- Monitoring Program
- Stabilization Program
- Administration Program
- Dissolutions
- Insurance Payouts

- Eliminate Deposit Insurance Reserve Fund Deficit
- Reduce Cost of Borrowings
- Collect All Premiums
- Estimate Loss Exposure
- Set Deposit Insurance Rates

- Enhance Consultation and Communications
- Pursue Memoranda of Understanding and Protocols
- Refine Depositor Information Program
- Develop Effective Internal Communications

- Develop Strategic and Annual Business Plans
- Assess Corporate Performance
- Develop Human Resources
- Develop Corporate Information Technology
- Refine Program Delivery

Management's Responsibility

The Deposit Insurance Corporation of Ontario's management is responsible for the integrity and fair presentation of the financial statements included in the annual report. The financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada.

The Corporation maintains systems of internal accounting controls of high quality consistent with reasonable cost. Such systems are designed to provide reasonable assurance that the financial information is accurate and reliable and that company assets are adequately accounted for and safeguarded.

The financial statements have been reviewed by the Corporation's Audit Committee and have been approved by its Board of Directors. In addition, the financial statements have been examined by KPMG Peat Marwick Thorne, the auditors, whose report follows.

Auditors' Report

To the Board of Directors of Deposit Insurance Corporation of Ontario

We have audited the balance sheet of Deposit Insurance Corporation of Ontario as at December 31, 1994 and the statements of operations and deficiency of the deposit insurance fund and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 1994 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

KPMG Peat Marwick Thorne

Chartered Accountants

Toronto, Canada

January 17, 1995 except as to note 13 which is dated March 1, 1995

DEPOSIT INSURANCE CORPORATION OF ONTARIO
(FORMERLY ONTARIO SHARE AND DEPOSIT INSURANCE CORPORATION)

Balance Sheet

December 31, 1994, with comparative figures for 1993 (in thousands of dollars)

	1994	1993
ASSETS		
Cash	\$ 327	\$ 87
Premiums receivable and related accrued interest (note 4)	3,014	2,838
Accounts and interest receivable	127	111
Deposit insurance advances recoverable	1,694	2,060
Furniture, equipment and leasehold improvements (net of accumulated depreciation & amortization of \$1,664 (1993 - \$1,530))	403	516
	<u>\$ 5,565</u>	<u>\$ 5,612</u>
LIABILITIES		
Bank indebtedness (note 5)	\$ 18,170	\$ 20,267
Payables and accruals	856	658
Bank term loan (note 6)	7,800	10,000
Notes payable (note 7)	22,750	22,750
Deferred premium income	3,101	2,923
Accrual for deposit insurance losses (note 8)	33,755	19,453
Obligation under capital lease	-	45
Total Liabilities	<u>86,432</u>	<u>76,096</u>
Deficiency of Deposit Insurance Fund	<u>80,867</u>	<u>70,484</u>
	<u>\$ 5,565</u>	<u>\$ 5,612</u>

Contingency (note 14)

See accompanying notes to financial statements.

On behalf of the Board:



Director



Director

DEPOSIT INSURANCE CORPORATION OF ONTARIO
(FORMERLY ONTARIO SHARE AND DEPOSIT INSURANCE CORPORATION)

**Statement of Operations and Deficiency of the
Deposit Insurance Fund**

Year ended December 31, 1994, with comparative figures for 1993 (in thousands of dollars)

	1994	1993
INCOME		
Premium income	\$ 24,554	\$ 23,753
Other income	26	22
	<u>24,580</u>	<u>23,775</u>
EXPENSES		
Provision for losses (note 8)	28,059	18,049
Salaries and benefits	2,984	2,885
Interest expense	2,142	2,712
Operating expense	1,657	1,759
Social contract expense	121	121
	<u>34,963</u>	<u>25,526</u>
Excess of expenses over income	10,383	1,751
Deficiency of Deposit Insurance Fund, beginning of year	<u>70,484</u>	<u>68,733</u>
Deficiency of Deposit Insurance Fund, end of year	<u>\$ 80,867</u>	<u>\$ 70,484</u>

See accompanying notes to financial statements.

DEPOSIT INSURANCE CORPORATION OF ONTARIO
(FORMERLY ONTARIO SHARE AND DEPOSIT INSURANCE CORPORATION)

Statement of Changes in Financial Position

Year ended December 31, 1994, with comparative figures for 1993 (in thousands of dollars)

	<u>1994</u>	<u>1993</u>
Cash received from (applied to):		
Operations:		
Excess of expenses over income	\$ (10,383)	\$ (1,751)
Items charged to operations not affecting cash:		
Provision for losses	28,059	18,049
Depreciation and amortization	242	262
Gain on disposal of furniture and equipment	(1)	-
	<u>17,917</u>	<u>16,560</u>
Changes in:		
Accounts and interest receivable	(16)	(67)
Payables and accruals	198	-
	<u>182</u>	<u>(67)</u>
	<u>18,099</u>	<u>16,493</u>
Financing and investing activities:		
Bank term loan repayment	(2,200)	-
Purchase of furniture and equipment	(131)	(79)
Decrease in obligation under capital lease	(45)	(54)
Proceeds on sale of furniture and equipment	3	-
	<u>(2,373)</u>	<u>(133)</u>
Deposit protection activities:		
Deposit insurance net advances	(13,389)	(8,011)
	<u>(13,389)</u>	<u>(8,011)</u>
Increase in cash position	2,337	8,349
Cash position, beginning of year	<u>(20,180)</u>	<u>(28,529)</u>
Cash position, end of year	<u>\$ (17,843)</u>	<u>\$ (20,180)</u>

Cash position is defined as cash less bank indebtedness.
See accompanying notes to financial statements.

Notes to Financial Statements, *Year ended December 31, 1994*

GENERAL

Deposit Insurance Corporation of Ontario (formerly the Ontario Share and Deposit Insurance Corporation) is continued as a Corporation without share capital under the provisions of the Credit Unions and Caisses Populaires Act (Note 13).

The Corporation's statutory objects under the revised Act are:

- ◆ Provide deposit insurance
- ◆ Act as stabilization authority
- ◆ Promote standards of sound business practices
- ◆ Collect and publish statistics
- ◆ Provide financial assistance
- ◆ Act as administrator
- ◆ Minimize deposit insurance risk and size of claims

The Act empowers the Corporation to assess its member institutions to meet the Corporation's requirements for insurance funding and administrative costs. The Corporation establishes its premium levy annually. The established premium levy is submitted to the government of Ontario for review and incorporation into the regulations through appropriate amendments as necessary.

1. GOING CONCERN ASSUMPTION:

These financial statements have been prepared on the going concern basis, which assumes that assets will be realized and liabilities and obligations will be discharged in the normal course of business. The application of the going concern concept is dependent upon the Corporation's ability to obtain sufficient additional financial resources to meet its liabilities. The Corporation's present borrowings are guaranteed by the Province of Ontario.

2. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES:

(a) Premium income:

Premiums are based on insured deposits held by member institutions. Premium income is recognized when billed.

(b) Deferred premium income:

Deferred premium income represents the additional premiums which were charged in 1985 and 1986 to credit unions which were not members of an approved stabilization fund at the time of assessment and interest accrued thereon (note 4).

(c) Provision for losses:

The provision for losses includes allowances against deposit insurance advances and an accrual for losses for which advances have not been made at the balance sheet date.

Funds advanced in respect of deposit insurance and loans to member institutions are initially recorded at cost. Deposit insurance advances recoverable are presented on the balance sheet net of allowances thereon.

The accrual for deposit insurance losses includes both provisions for specific losses and a general provision for losses.

Specific provisions for losses in respect of insured deposits are estimated by management and recorded at the time that member institutions are known to have become insolvent *or* when other conditions exist that will likely result in losses to the Corporation.

The general provision for losses reflects management's best estimate of losses on insured deposits arising from the inherent risk in the credit union/caisse populaire system. The provision is established by assessing the aggregate risk in member institutions based on current market and economic conditions, the likelihood of losses and the application of historic loss experience. Future economic conditions are not predictable with certainty and actual losses will vary from management's estimates.

(d) Furniture, equipment and leasehold improvements:

These are recorded at cost. Depreciation of furniture and equipment is provided by the diminishing-balance method at the rate of 20% per annum. Computer and related equipment is depreciated over three to five years on a straight-line basis. Leasehold improvements are amortized on a straight-line basis over the term of the lease.

(e) Leases:

Leases are classified as either capital or operating. A lease which transfers substantially all the benefits and risks incidental to ownership of property is accounted for as if it were an acquisition of an asset and the incurrence of an obligation at the inception of the lease. All other leases are accounted for as operating leases wherein rental payments are charged to earnings as incurred. Assets recorded under a capital lease are amortized on a straight-line basis over the life of the lease.

3. CHANGE IN ACCOUNTING POLICY - GENERAL PROVISION FOR LOSSES:

In prior years the Corporation did not record a general provision for losses to which it is exposed by the nature of its business as insurer of deposits. This additional exposure to loss was disclosed by way of note to the financial statements.

During the year the Corporation changed its accounting policy to include a non-specific general provision for losses. This change in accounting policy has been applied prospectively and its impact is shown in Note 8.

4. PREMIUMS RECEIVABLE AND RELATED ACCRUED INTEREST:

Premiums receivable and related accrued interest consist of \$3,014,000 (1993-\$2,838,000) of unpaid additional premiums charged during 1985 and 1986 (and accrued interest thereon) to credit unions which were not members of a government approved stabilization fund at the time of assessment. The premium income relating to these charges has been deferred pending the outcome of the appeal referred to in Note 14.

5. BANK INDEBTEDNESS:

	1994	1993
	<i>(thousands)</i>	
Bankers' acceptances	\$18,170	\$19,927
Bank overdraft	-	340
	<u>\$18,170</u>	<u>\$20,267</u>

The bank indebtedness is guaranteed by the Province of Ontario.

6. BANK TERM LOAN:

The \$7,800,000 loan payable to a Canadian chartered bank is unsecured and bears interest at 6.015%. The principal is due in January 1995. Interest expense on the term loan amounted to \$379,800 (1993 - \$595,000). Subsequent to year end the term loan was refinanced using bankers' acceptances.

7. NOTES PAYABLE:

Promissory notes payable bear interest, compounded monthly, at a rate set monthly equal to the higher of the average yield on the first three-month Ontario Treasury Bill auction or average yield on the first three-month Canada Treasury Bill auction. The notes are due October 30, 1997, are callable by the Corporation and are guaranteed by the Province of Ontario. Interest expense on notes payable amounted to \$1,237,000 (1993 - \$1,171,000).

8. PROVISION FOR LOSSES:

The provision for losses includes specific provisions for known or likely losses from specific member institutions and a general provision for losses not identified with specific institutions. That portion of the provision for losses recorded in the year and in previous years which has not yet required payment by the Corporation is shown in liabilities on the balance sheet as accrual for deposit insurance losses.

	1994	1993
	<i>(thousands)</i>	
Specific Provisions:		
New provisions during the year	\$22,568	\$18,800
Increase in existing specific provisions	2,068	69
Decrease in provisions due to better than expected recoveries	(577)	(820)
	<u>\$24,059</u>	<u>\$18,049</u>
General Provision for losses	4,000	-
Total Provision for losses for the year	<u>\$28,059</u>	<u>\$18,049</u>

9. LEASE COMMITMENTS:

The operating lease for the Corporation's premises is a ten-year lease commencing August 1, 1988, with a five-year renewal option. The future minimum rent is \$337,000 per year until August 1, 1998. In addition, the Corporation is required to pay property taxes and common area maintenance costs.

10. INCOME TAXES:

The Corporation is subject to income taxes under the Income Tax Act. It has losses for income tax purposes of \$ 63,069,000.

They expire as follows:

Originating Taxation Year	Expiring Taxation Year	Amount <i>(Thousands)</i>
1988	1995	\$ 5,967
1989	1996	12,233
1990	1997	12,911
1991	1998	9,919
1992	1999	8,242
1993	2000	7,178
1994	2001	6,619
		<u>\$ 63,069</u>

Potential tax benefits resulting from these business losses have not been recognized in the financial statements.

11. PENSION PLAN:

The Corporation has a defined benefit pension plan. The estimated value of the pension fund assets at December 31, 1994 is \$1,836,000 (1993 - \$1,654,000) and the estimated actuarial present value of accrued pension benefits is \$1,589,000 (1993 - \$1,393,000). Defined benefit pension plan expense included in the statement of operations was \$143,000 (1993 - Nil).

12. DIRECTORS' EXPENSE:

During the year the directors received an aggregate remuneration of \$48,000 (1993 - \$38,900). Total directors expense including the remuneration was \$85,000 (1993 - \$69,000).

13. NAME CHANGE:

The Corporation known in English as the Ontario Share and Deposit Insurance Corporation is continued as a corporation without share capital under the name, in English, of the Deposit Insurance Corporation of Ontario through Section 249 of Bill 134. Bill 134, an Act to revise the Credit Unions and Caisses Populaires Act was proclaimed on March 1, 1995.

14. CONTINGENCY:

In 1992, an Ontario court ruled that the Corporation must return assessments of \$9,400,000 plus accrued interest from August 3, 1983. The Corporation estimates the judgement sum, including interest, to approximate \$ 28,400,000 as at December 31, 1994. These assessments previously paid to the Corporation were used to provide financial assistance. The Corporation has filed an appeal based on errors in law and fact contained in the court ruling. It is the view of the Corporation's management and legal counsel that the appeal will be successful. Accordingly, provision has not been made in these financial statements for the amount of the judgement or related interest. The financial statements will be adjusted retroactively if the appeal is unsuccessful.

Management's Report on Liquidations

It is the responsibility of the liquidator of a member institution to maximize the recovery of the assets of the member institution in dissolution for the benefit of unsecured creditors. The Deposit Insurance Corporation of Ontario (DICO), formerly Ontario Share and Deposit Insurance Corporation (OSDIC), is usually the largest unsecured creditor of a dissolved member institution. In this regard, DICO has a direct interest in ensuring that the liquidator's duties and responsibilities are managed in an efficient, cost effective manner.

As the largest unsecured creditor in most instances, DICO can best manage its losses by directly controlling the liquidation process. Through direct control and management, DICO can also protect neighbouring member institutions from any potential confidence loss. During the year, DICO was appointed liquidator of 10 member institutions at special members' meetings called for the purpose of placing the institution into voluntarily dissolution.

Under the Credit Unions and Caisses Populaires Act, the liquidator is required to prepare a statement of affairs at the date of liquidation. It is DICO's policy as liquidator to commission independent accountants to prepare such statement of affairs. To minimize liquidation costs and avoid any potential delay in conducting the liquidation, DICO does not require that this statement of affairs be audited. Consequently, in the absence of starting audited financial information, DICO's external auditors, KPMG Peat Marwick Thorne, are expected to qualify their report on the results of DICO's activities as liquidator.

During the year, DICO, as liquidator, took possession and control of member institution assets aggregating \$99,063,000 before provisions for doubtful loans of \$4,427,000. Total liabilities, as at dissolution date, including deposits, share capital and a provision for costs of liquidation were \$104,058,000.

DICO recorded receipts of \$78,534,000 from the liquidation of assets and paid out disbursements of \$90,888,000 in 1994. Disbursements are for costs incurred to effect the liquidation and realization on the assets under the liquidator's control and the distribution of the net assets recovered to creditors. In certain cases, assets are sold on a going concern basis to another member institution for which payment is made by the assumption of an equal value of liabilities.

At December 31, 1994, total assets, before provisions for doubtful loans, remaining to be liquidated totalled \$37,743,000 with accompanying liabilities of \$20,228,000. As the bulk of these represent non-performing loans, the amounts that may be realized on these remaining assets are dependant upon the success of the liquidator's continuing efforts, especially in the collection of non-performing loans.

Auditors' Report

To the Board of Directors of Deposit Insurance Corporation of Ontario

We have audited the statement of net assets under administration by Deposit Insurance Corporation of Ontario as liquidator as at December 31, 1994. This financial statement is the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on this financial statement based on our audit.

Except as explained in the following paragraph, we conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statement is free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statement. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

Upon appointment as liquidator of a credit union or caisse populaire, the Corporation engages independent accountants to prepare an unaudited statement of affairs which sets out the assets and liabilities as at the date of commencement of the liquidation. As the statements of affairs are unaudited, we are unable to verify whether the books and records of the credit unions/caisses populaires are complete and accurate at the commencement of liquidation.

In our opinion, except for the effect of adjustments, if any, which we might have determined to be necessary had we been able to verify the assets and liabilities taken under administration at the commencement of liquidation, this financial statement presents fairly, in all material respects, the net assets under administration by the Corporation as liquidator as at December 31, 1994 in accordance with the basis of accounting disclosed in note 1.

KPMG Peat Marwick Thorne

Chartered Accountants

Toronto, Canada

February 20, 1995

DEPOSIT INSURANCE CORPORATION OF ONTARIO
(FORMERLY ONTARIO SHARE AND DEPOSIT INSURANCE CORPORATION)

**Statement of Net Assets under Administration by the Corporation
as Liquidator**

December 31, 1994 (in thousands of dollars)

ASSETS

Cash	\$ 623
Loans, at original book value	25,398
Accrued interest	1,030
Investments and other assets	9,934
Real estate held for sale	<u>758</u>
	\$ 37,743

LIABILITIES

Deposits	12,257
Accrued interest	366
Other liabilities	<u>7,605</u>
	<u>20,228</u>
Net assets under administration	<u>\$ 17,515</u>

See accompanying notes to statement of net assets under administration by the Corporation as liquidator.

On behalf of the Board:



Director



Director

Notes to Statement of Net Assets under Administration by the Corporation as Liquidator, *Year ended December 31, 1994*

Deposit Insurance Corporation of Ontario (the "Corporation") is, from time to time, appointed liquidator of credit unions or caisses populaires. In this capacity, the Corporation is responsible for the liquidation of a member institution's assets in an orderly manner and applying the proceeds to its liabilities.

SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES:

(a) Basis of presentation:

This statement of net assets under administration is prepared on the basis of accounting disclosed in these notes. Upon commencement of liquidation of a credit union/caisse populaire, its financial statements cease to be prepared on a going concern basis and all transactions are recorded on a cash basis.

This statement of net assets under administration presents the aggregate assets and liabilities of all the credit unions and caisses populaires currently being liquidated by the Corporation. The reader of this statement is cautioned that this statement is not prepared in accordance with generally accepted accounting principles and the amount of net assets under administration does not purport to be the expected recoverable amount.

(b) Loans:

Loans are recorded at the book value of the outstanding amount at the date of liquidation less cash received for the principal payments in the liquidation period. No allowance for loan losses has been recorded and no attempt has been made to estimate the net recoverable amount from loans.

(c) Accrued interest receivable:

Accrued interest receivable represents the amount of interest receivable recorded up to the date of liquidation less any cash received in payment of that amount during the liquidation period. From the date of liquidation, all loans are classified as non-accrual and interest income is accounted for on a cash basis.

(d) Investments and other assets:

Investments and other assets are stated at their book values as at the date of liquidation.

(e) Real estate held for sale:

Real estate is stated at the net book value as recorded at the date of liquidation. Depreciation is not recorded.

(f) Accrued interest payable on deposits:

Accrued interest payable on deposit liabilities represents the amounts that were recorded as at the date of liquidation. Accrual of interest on deposits ceases as at the date that a credit union/caisse populaire is placed in liquidation.

(g) Advances from the Deposit Insurance Corporation of Ontario:

The liabilities reported in the statement of net assets under administration do not include the amounts advanced by the Corporation to pay expenses and deposit liabilities of the credit unions/caisses populaires in liquidation.

(h) Contingencies:

Certain credit unions/caisses populaires in liquidation are defendants in lawsuits. No accruals have been made for any costs or losses which may occur as a result of these actions.

Board of Directors (as of December 31, 1994)

♦ Lili-Ann (Renaud) Foster, Chair

Ms. Foster is President of one of Ottawa's leading management consulting firms, specializing in human resources. She has extensive management consulting experience, including past Partner with a Montréal firm and Practice Director for a major international firm. Her directorships and memberships have included The Ottawa Board of Trade, Le Cercle Universitaire d'Ottawa, the Canada-Japan Society and various professional associations.

♦ David W. Pretty, Vice Chair

Mr. Pretty was formerly President of a major life insurance company and has extensive background in the insurance and investment fields. He is President of his own financial consulting company, Chairman, General Accident Assurance Co., and a director of four other public companies. Currently, he is Vice Chairman, North York General Hospital Foundation, Governor, Royal Life Savings Society Canada and on committees of four other national and local organizations.

♦ Beth Atcheson

Ms. Atcheson is the Director of the Financial Services Policy Branch of the Ontario Ministry of Finance. Prior to joining the government in 1988, she practised corporate law in Toronto, spe-

cializing in financial institutions. She has served on several boards of directors in the private sector and been active in a number of women's equality organizations.

♦ Gilles Bisson, CA

Mr. Bisson is a Partner with the national accounting firm of Collins Barrow. As the managing partner of the Kapuskasing office, he is involved in a number of caisse populaire and credit union audits in Northern Ontario and is presently President of the district C.A. Association and Treasurer of the Kapuskasing District Chamber of Commerce.

♦ André Claude

Mr. Claude is a sole practitioner working in commercial, real estate and civil litigation in Ottawa. He is bilingual and has held the following offices: Treasurer of the Board of Directors of the Vanier Community Service Centre, Member of the Board, ACFO Ottawa-Carleton region.

♦ Shane Kelford

Mr. Kelford is a lawyer with the law firm of Howard & Ryan in Smiths Falls. He has served as Policy Assistant to the Ontario Minister of Financial Institutions and Minister of Finance and was a member of the Ontario Task Force on Securities Regulation. He was also a former partner with the law firm of Blake,

Cassels & Graydon of Toronto.

♦ William E. McLeod, MBA

Mr. McLeod is a Professor in the School of Business at Cambrian College of Applied Arts & Technology in Sudbury. He is the elected faculty representative on Cambrian's Board of Governors and sits on the board of The Idylwyld Golf & Country Club. He is the author of The Canadian Buyer's Guide to Life Insurance, now in its seventh edition.

♦ Rosemary O'Connor

Ms. O'Connor is the General Manager of the ASCU Community Credit Union Limited in Sault Ste. Marie. She is involved in the following community activities: Sault Ste. Marie General Hospital Board of Directors, Director, Victorian Order of Nurses, Algoma.

♦ Alan Ross, FCA

Mr. Ross held several senior positions in the Federal Public Service and retired as Senior Assistant Deputy Minister of the Supply and Services Department in 1993. He is a Past President of the Board of Directors of the Civil Service Co-operative Society, a Past President of the Financial Management Institute and Treasurer of the Federal Institute of Management. He has been actively involved in community affairs.

Sub-Committees of the Board (as of December 31, 1994)

Audit Committee

The committee reviews recommendations made by the external auditors and Ministry of Finance examiners regarding internal controls and procedures and ensures that appropriate action is taken. The committee also reviews the audited financial statements of the Corporation with a view to making required recommendations to the Board.

♦ Gilles Bisson, Chair

♦ Alan Ross

♦ Lili-Ann (Renaud) Foster, ex-officio

Deposit Insurance Protection Committee

This committee reviews matters pertaining to credit unions and caisses populaires taken under the direction of the Corporation pursuant to Section 117 of the Act. The committee also acts on behalf of the board in situations requiring immediate board decisions for credit unions and caisses populaires taken under direction.

♦ André Claude, Chair

♦ Shane Kelford

♦ David W. Pretty

♦ Lili-Ann (Renaud) Foster, ex-officio

Human Resources Committee

This committee assists in an advisory capacity in the implementation of policies relating to the Corporation's compensation, employee benefits and related matters. The committee also reviews proposed changes in these areas in order to make appropriate recommendations to the board.

♦ Rosemary O'Connor, Chair

♦ Beth Atcheson

♦ William E. McLeod

♦ Lili-Ann (Renaud) Foster, ex-officio

Advisory Committees

PERFORMANCE ANALYSIS ADVISORY COMMITTEE

Function and Responsibilities:

- ♦ All matters related to the analysis of credit union/caisse populaire financial performance, and the use of DICO's credit union/caisse populaire data base;
- ♦ Ways and means by which users can be trained to optimize the use of the system and reports;
- ♦ Data, information and output required by users, including the required frequency;
- ♦ Ways and means of capturing data and/or output;
- ♦ Allocation to users of the costs of the statistical system;
- ♦ Medium and long range endorsement of technological developments on information processing.

Members:

Normand Demers, Caisse populaire d'Earlton Limitée, Location:Earlton

John Ebsary, Ottawa Carleton Education Credit Union Limited, Location:Ottawa

Brian Fisher, Parry Sound Muskoka Credit Union Limited, Location:Bracebridge

Michel Gingras, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., Location:Ottawa

Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited, Location:St. Catharines

D. Barry Munro, Hepco Credit Union Limited, Location:Toronto

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario, Location:Toronto

Gary M. Severy, The Civil Service Co-operative Credit Society Limited, Location:Ottawa

Nardeo Sham, Ministry of Finance, Location: Toronto

Dale Steeves, Moore Credit Union (1989) Limited, Location: Sarnia

CAPITAL ADEQUACY ADVISORY COMMITTEE

Function and Responsibilities:

- ♦ Review, in accordance with defined criteria, evidence and levels of risk, applications of credit unions and caisses populaires unable to meet surplus and capital requirements;
- ♦ Recommend to the Director of Credit Unions the course of action which should be taken on each application;
- ♦ Review and make recommendations and suggestions to DICO on capital adequacy issues, as are considered by DICO to be appropriate.

Members:

Leon Butterworth, Peterborough Community Credit Union Limited, Location:Peterborough

Carl Dowsett, The Civil Service Co-operative Credit Society Limited, Location:Ottawa

Dick DeMan, L.C.B.O. Employees' (Toronto) Credit Union Limited, Location:Toronto

Michel Gingras, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., Location:Ottawa

John Harper and Nardeo Sham, Ministry of Finance, Location:Toronto

Alan Marentette, Hepco Credit Union Limited, Location: Toronto

François Martin, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, Location: North Bay

Oksana Prociuk Ciz, Buduchnist Credit Union Limited, Location:Toronto

Aurel Rhéault, Caisse populaire de Chelmsford Limitée, Location:Chelmsford

John Rule, Credit Union Central of Ontario, Location: Toronto

Doug A. Weber, Metro Toronto Police Credit Union Limited, Location:Toronto

SOUND BUSINESS PRACTICES ADVISORY COMMITTEE

Function and Responsibilities:

Review and provide comments and input on:

- ♦ Draft standards and guidelines on sound business and financial practices;
- ♦ Methods for the effective delivery, implementation and enforcement of standards and guidelines;
- ♦ Methods by which users can be trained to optimize the use of the standards and guidelines.

Members:

Cees Bijl, DUCA Community Credit Union Limited, Location:Toronto

Raymond Boucher, Caisse populaire de Kapuskasing Limitée, Location:Kapuskasing

Daniel Brault, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., Location:Ottawa

Jean-Guy Clément, Caisse populaire de Hawkesbury Limitée, Location: Hawkesbury

John Harper, Ministry of Finance, Location:Toronto

Rick Hoevenaars, St. Willibrord Community Credit Union, Location:London

Stan Krol, St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited, Location:Toronto

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario, Location:Toronto

Jenny Ozembloski, Oshawa Group Employees' Credit Union Limited, Location:Toronto

John Shaver, Niagara Credit Union Limited, Location:St. Catharines

DEPOSIT PROTECTION ADVISORY COMMITTEE

Function and Responsibilities:

- ♦ Provides advice and counsel to the DPS department in the development and implementation of overall deficit resolution strategies and the determination of solutions to be employed in individual circumstances.

Members:

Slawka Andrijew, Ukrainian Credit Union Limited, Location:Toronto

Reginald Bertrand, Caisse populaire Notre-Dame d'Ottawa Limitée, Location:Ottawa

Ronald Fitzgerald, The Civil Service Co-operative Credit Society Limited, Location:Ottawa

Marty Komsa, Windsor Family Credit Union Limited, Location: Windsor

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario, Location:Toronto

Tony Niessen, Family Savings & Credit Union (Niagara) Limited, Location:St. Catharines

Doug Robinson, Northern Lights Credit Union Limited, Location:Dryden

Len Strom, Northern Credit Union Limited, Location:Sault Ste. Marie

Jacque E. Thorp, WCB Credit Union Limited, Location:Toronto

Jean-Marc Viau, Caisse populaire Alexandria Limitée, Location:Alexandria



Deposit Insurance Corporation of Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Howard Ross Library
of Management
✓ McGill University
1001 Sherbrooke St. W.
Montreal H3A 1G5

Rapport annuel 1994

PROTECTION ♦ SÉCURITÉ ♦ STABILITÉ

La Société ontarienne d'assurance-dépôts
*(anciennement Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts)**

Bureaux :
4711, rue Yonge, bureau 700,
North York (Ontario)
M2N 6K8
(416) 325-9444
1-800-268-6653 sans frais d'interurbain
TÉLÉCOPIEUR : (416) 325-9722

Table des matières

Lettre d'accompagnement	1
Notre mission	2
Message de la Présidente du conseil	4
Exploitation de la Société	5
Stratégies clés de la SOAD	13
Responsabilité de la Direction	14
Rapport des vérificateurs	14
Bilan	15
État des résultats d'exploitation	16
État de l'évolution	17
Notes afférentes aux états financiers	18
Rapport sur les liquidations	20
Conseil d'administration	23
Sous-comités du Conseil	23
Comités consultatifs	24

* La dénomination de la Société a changé suite à la promulgation de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, L.O. 1994





Lili-Ann Renaud-Foster
Chair of the Board

Présidente du conseil d'administration

Le 28 avril 1995

L'honorable Floyd Laughren
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage,
Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'au Directeur des caisses populaires, le Rapport annuel de la
Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1994.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

NOTRE MISSION

Vision

Jouer un rôle efficace dans la protection des dépôts de chaque sociétaire et assurer la sécurité ainsi que la stabilité du mouvement des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario.

Valeurs

Dans toutes nos activités, nous nous sommes engagés à :

- ❖ Agir selon des normes élevées de professionnalisme et d'intégrité.
- ❖ Appliquer des solutions responsables à longue et à brève échéances afin de réduire au minimum l'exposition au risque et aux pertes.
- ❖ Utiliser toutes nos ressources avec efficacité et compétence.
- ❖ Exercer un rôle de chef de file en abordant les enjeux et problèmes selon une approche proactive et innovatrice.
- ❖ Constater et reconnaître l'importance de nos employés en les traitant avec équité et franchise.
- ❖ Collaborer de façon efficace avec tous nos partenaires et nous efforcer de comprendre leurs points de vue et leurs besoins.

Conseil d'administration



Membres du Conseil d'administration de la
Société ontarienne d'assurance-dépôts

De gauche à droite : Alan Ross
André Claude
David W. Pretty, *vice-président*
Lili-Ann Renaud-Foster, *présidente*
Shane Kelford
Rosemary O'Connor
Gilles Bisson
Beth Atcheson
William E. McLeod

Message de la Présidente du conseil



Lili-Ann Renaud-Foster
Présidente du Conseil d'administration

La Société a pour mandat de protéger les déposants par la prestation d'un régime d'assurance-dépôts à l'intention des sociétaires de caisses populaires et de credit unions en Ontario. Au cours de 1994, la Société a rempli ses obligations légales en assurant la protection des déposants contre le risque de faillite des établissements financiers.

L'année 1994 a été particulièrement active pour la Société. Celle-ci était aux prises avec des situations problématiques qui ont nécessité une intervention considérable de la part du Conseil d'administration et de la direction. Dans ce même temps, une nouvelle Loi était en cours de rédaction finale en vertu de laquelle la Société se voyait confier un mandat élargi pour la protection des déposants, des sociétaires et du public in-

vestisseur. Cette Loi prévoyait également des pouvoirs plus étendus pour les caisses populaires et credit unions de l'Ontario ainsi que des créneaux d'affaires répondant aux besoins des sociétaires.

Une modification importante à la Loi confère à la Société le statut d'organisme de stabilisation pour l'ensemble du mouvement coopératif ontarien, et prévoit l'établissement d'organismes de stabilisation. Ces mécanismes permettront à l'industrie de participer de façon plus immédiate à la création de programmes de stabilisation, qui en principe devraient réduire le risque de faillites institutionnelles et, à plus longue échéance, les frais de protection des déposants.

La Société est parfaitement consciente de la nécessité de contrôler les dépenses et de concentrer les ressources là où elles auront le plus d'effet. Cependant, les frais d'exploitation sont relativement modestes comparativement aux coûts d'intervention en cas de faillite d'un établissement membre. Le seul moyen de réaliser des baisses importantes des coûts à long terme est de réduire la fréquence et l'ampleur des demandes d'indemnisation à même le Fonds de réserve d'assurance-dépôts.

La promulgation imminente de la nouvelle Loi nous a offert une excellente occasion de réévaluer notre mandat, notre mission et nos orientations stratégiques. Au cours de 1994, le Conseil, épaulé par la direction et le personnel, a élaboré et approuvé un nouveau plan stratégique qui formule l'orientation que doit prendre la Société pour les trois à cinq prochaines années. Je suis convaincue que ce plan, avec des modifications, s'il y a lieu, selon l'évolution des circonstances, apportera à la Société une perception claire de ses objectifs et l'impulsion nécessaire pour les réaliser.

Le Conseil d'administration reconnaît qu'il est important de maintenir des relations de travail dynamiques avec nos partenaires -- le ministre des finances et les fonctionnaires du Ministère, les représentants du mouvement, les établissements membres et les déposants individuels. Afin de renforcer ces liens, la Société attache une grande importance à la consultation auprès des divers intervenants afin de recueillir leurs observations et conseils. Nous sommes convaincus que ce processus favorisera de meilleures communications qui amélioreront la perception collective des diverses prises de position sur des enjeux importants.

Au cours de l'année, Jocelyne Côté-O'Hara, Mary Jane Dundas et Dina Palozzi ont cessé de siéger au Conseil. Nous tenons à les remercier pour leur apport appréciable à la Société et leur souhaitons du succès dans leurs projets futurs. Nous avons également le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres du conseil : Beth Atcheson, directrice de l'élaboration des politiques sur les institutions financières, ministère des Finances (Ontario), Shane Kelford, avocat chez Howard & Ryan, et Alan Ross, ancien sous-ministre par intérim, Approvisionnement et services Canada. Leur participation énergique a été un apport important au Conseil.

Enfin, le Conseil tient à remercier notre personnel pour son dévouement et son travail acharné. Leur zèle, leur compétence collective et leur vaste expérience continuent d'être un atout pour la protection optimale des déposants.

Lili-Ann Renaud-Foster
Présidente du Conseil d'administration

Exploitation de la Société



Andrew Poprawa

Président et chef de la direction

La Société a connu une activité extraordinaire au cours de l'exercice écoulé. Comme la présidente du conseil a fait remarquer dans son propos, l'élaboration du plan stratégique constitue une importante réalisation pour la Société. Nous avons identifié quatre objectifs stratégiques pour les prochains trois à cinq exercices :

♦ *adopter une approche pro-active de l'analyse et de la gestion de nos risques d'assurance posés par les caisses populaires et credit unions;*

♦ *gérer prudemment le Fonds de réserve d'assurance-dépôts;*

♦ *gérer nos rapports avec tous les intervenants;*

♦ *gérer la Société avec compétence dans une perspective d'efficacité financière.*

Pour chacun de ces objectifs, nous avons défini des stratégies clés qui doivent nous permettre d'atteindre nos buts. Il appartient à la direction de les développer et les mettre en oeuvre, et faire rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

Approche pro-active de l'analyse et de la gestion des risques d'assurance

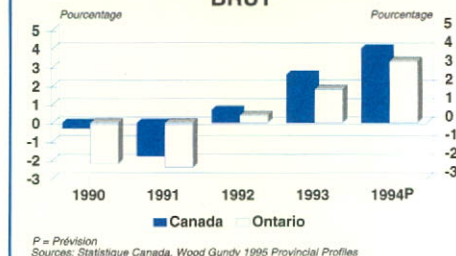
Résultats du mouvement

Après avoir subi de sérieux revers, l'économie ontarienne a finalement enregistré une croissance de son PIB, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux années précédentes. En 1994, l'horizon du marché du travail s'est éclairci considérablement, comme cela a été le cas pour le secteur de l'entreprise et la confiance du consommateur. Malgré cette croissance, la province continue d'être aux prises avec un taux de chômage élevé et des incertitudes dans le domaine de l'emploi, associées à la restructuration du secteur manufacturier.

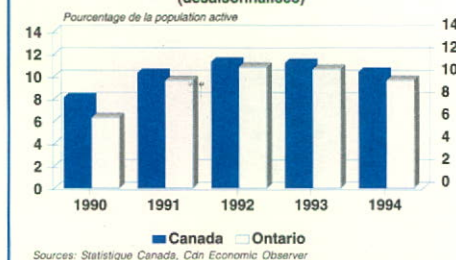
Les résultats du mouvement provincial des caisses populaires et credit unions ont été moins vigoureux comparativement à l'ensemble de l'économie. En effet, le rendement de leur actif accuse un léger fléchissement par rapport à 1993, les établissements membres à la SOAD

dégageant un bénéfice de seulement 0,37 % de la moyenne de leur actif. La baisse des résultats est en partie attribuable aux liens entre le mouvement coopératif et les industries des secteurs économiques traditionnels, comme celui de la manufacture. Mais elle reflète aussi la concurrence livrée par d'autres institutions financières, notamment les banques, dont la croissance de l'actif, s'élevant à 15 %, est sensiblement supérieure à celle du mouvement qui s'établit à 1 %. En termes de rendement, les banques ont également dépassé les caisses populaires et credit unions, pour des raisons structurelles, dans la gestion des frais autres que d'intérêts et dans la mesure où les revenus ne portant pas intérêt (pour la plupart, des droits et commissions) ont été mis à contribution dans la réalisation du bénéfice.

ÉVOLUTION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



TAUX DE CHÔMAGE (désaisonnalisés)



Au cours du prochain exercice, la surcapacité dans le secteur des établissements de dépôt et la concurrence pour les risques de crédit rentables demeureront des défis pour le mouvement. Si, d'une part, l'on peut prévoir une hausse des frais d'exploitation, d'autre part une plus large accessibilité des capitaux fera que la gestion du rendement continuera d'être un facteur indispensable pour le succès de ces établissements.

Comme c'est le cas de toutes les autres industries et de tous les autres secteurs économiques, l'intensification des activités concurrentielles finit par déloger certains agents du marché. Nos établissements membres ne font pas exception à cette règle. Au cours de 1994, dix de ces établissements ont cessé d'accepter les dépôts et ont amorcé le processus de liquidation volontaire. La Société joue un rôle important à ce niveau

en facilitant les dissolutions au moindre coût possible, tout en préservant la confiance des déposants dans notre mouvement.

Il est toujours hasardeux de formuler des prévisions. Cependant, les perspectives pour 1995 sont généralement positives. En effet, le mouvement a survécu à des temps difficiles et beaucoup d'établissements membres sont bien placés pour faire face à la concurrence dans les collectivités qu'ils desservent. L'économie ontarienne semble de plus en plus robuste. Ce regain de dynamisme, cependant, n'aide pas nécessairement tous nos établissements membres, puisque ceux d'entre eux qui entretiennent des liens avec un groupe dépendant d'un même employeur risquent de continuer à subir les effets d'une faible croissance de l'emploi et du bénéfice. La Société elle-même prévoit une très légère amélioration de son propre ratio des pertes.

Analyse des risques

La Société évalue le risque d'assurance-dépôts à la lumière des états financiers non vérifiés que lui soumettent trimestriellement les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'évaluation des risques comporte le repérage des premiers signes avertisseurs ainsi que la notation et le classement statistiques de la situation financière et du rendement des établissements à l'aide de critères soigneusement sélectionnés. Selon les résultats de cette évaluation, la Société peut soit prendre des mesures correctives soit favoriser des améliorations opérationnelles par divers moyens. À titre d'exemple, par la diffusion, à l'échelon du mouve-

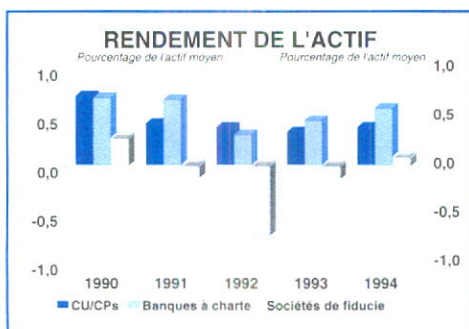
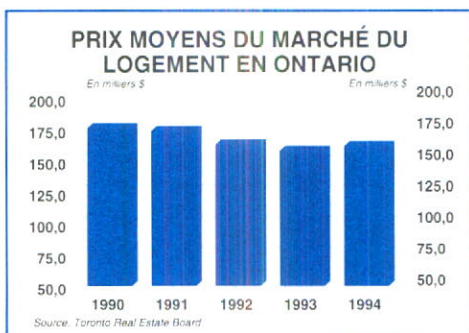


Badrudeen Baksh,
Vice-président

Pratiques de la gestion financière et
Surveillance

ment ontarien, d'états de gestion comparatifs entre pairs, elle tire la sonnette d'alarme à l'intention des établissements concernés.

La Société continue à exercer le mandat qui lui est dévolu, en vertu de la Loi, de recueillir et de diffuser trimestriellement toutes informations sur la situation et les résultats financiers des établissements membres. Par ailleurs, elle met ses bases de données à la disposition d'un grand nombre d'utilisateurs par la diffusion des données, chiffrées et autres, selon des formats de plus en plus flexibles.



À la suite des modifications apportées à la Loi et aux règlements, nous nous sommes empressés de réexaminer en détail les divers genres de données que la Société recueille et la fréquence à laquelle leur collecte est effectuée. Ceci nous incitera à réviser notre technologie de l'information et son application à la gestion des risques en matière d'assurance, au grand avantage de la Société, de nos établissements membres et de nos utilisateurs de bases de données.

Saines pratiques commerciales

Au cours de 1994, dans le cadre de son mandat législatif, la Société a continué à formuler des lignes directrices concernant les saines pratiques commerciales. Ainsi, des lignes directrices récentes ont comporté des recommandations sur la gestion d'un certain nombre de risques nouveaux, tels que la responsabilité des créanciers en matière d'environnement, les placements sur les marchés à terme, le rôle renforcé de la vérification interne et le classement correct des prêts en fonction des risques.

Parallèlement à l'élaboration de ces nouvelles lignes directrices, la Société a publié une brochure documentaire intitulée «Contrôles internes, vérification interne et saines pratiques commerciales», tout en continuant sa publication trimestrielle «Saines pratiques commerciales -- Le Bulletin».

La nouvelle législation créera le besoin d'importantes mises à jour du manuel «Saines pratiques commerciales» et de sources d'informations faisant autorité concernant de nou-

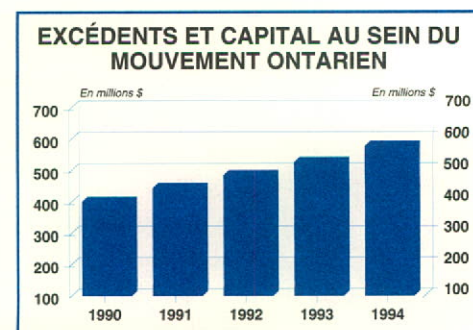
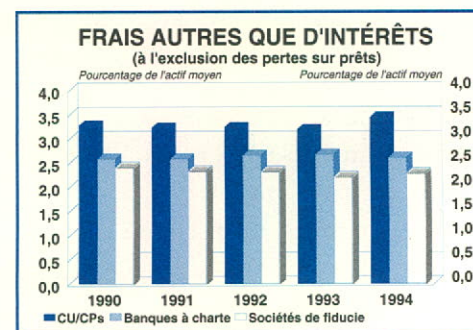
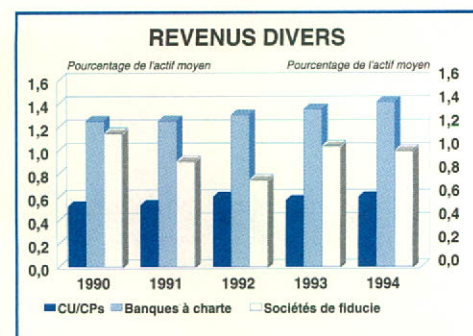
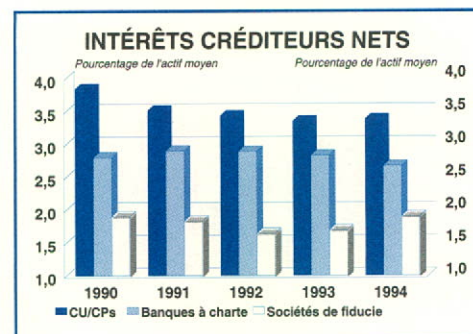
veaux risques, surtout dans le domaine de la gestion du capital de risque.

Tout au long de l'exercice, la Société a participé activement à des consultations avec le ministère des Finances et la Coalition des caisses populaires et credit unions au sujet du raffinement du texte provisoire des règlements sectoriels. Les consultations au niveau législatif ont été très productives en ceci qu'elles préparent la Société à son nouveau rôle et à déterminer quels politiques et règlements administratifs généraux ont besoin de révision. Vers la fin de 1994, une ébauche révisée du Règlement administratif no 6, Provisions pour prêts douteux, a été diffusée au sein du mouvement en vue de commentaires.

Au cours de l'exercice, la Société a eu le plaisir de participer à l'école de gestion, dans le cadre d'un projet conjoint de facilitation, sur le thème «Les saines pratiques commerciales et les organismes de réglementation», parrainée par la Credit Union Central of Ontario; des projets conjoints de ce genre continueront d'occuper une place prioritaire dans les activités de la Société à l'avenir.

Aide à la reconstitution du capital

Afin de minimiser les éventuelles indemnités au titre de l'assurance-dépôts, notre personnel évalue les plans de redressement et le profil du risque des caisses populaires et credit unions qui déclarent un excédent mais ne répondent pas aux exigences réglementaires en matière d'excédents et de capital. Au cours de 1994, 119 caisses populaires et credit unions représentant des actifs





Bill Snisarenko, Alana McLeary et Yves Ah-Chin-Kow,
Pratiques de la gestion financière et Surveillance

d'environ 4,9 milliards de dollars étaient inscrits à ce programme de redressement financier; 43 de ces établissements, représentant des actifs d'environ 2 milliards de dollars, ont ainsi réussi à redresser une situation déficitaire. Ce programme, mis sur pied dans le cadre du Programme de changement provincial, a été géré conjointement par la Société et par le ministère des Finances, avec la coopération du Comité consultatif de la suffisance du capital.

Les caisses populaires et credit unions inscrites au programme sont classées par ordre de priorité en fonction du niveau de risque qu'elles présentent pour la Société. Le personnel rencontre régulièrement la di-

rection et le conseil d'administration des établissements qui posent le plus grand risque pour la Société, afin d'étudier leur rendement et les diverses mesures en vue d'améliorer leurs résultats d'exploitation. Nous suivons de près leur rendement par rapport à leurs plans et budgets.

Au cours de 1994, la Société a fait appel à des examens de risque chez plusieurs établissements membres à risque élevé inscrits au programme de redressement financier. Ces examens ont pour but d'aider à évaluer le risque pour la Société dans le cas de ces établissements et d'encourager ceux-ci à prendre des mesures correctives.

Depuis la mise en place du programme de redressement financier en 1988, quatre-vingt-quatre caisses populaires et credit unions représentant des actifs d'environ 1,7 milliard de dollars ont pu redresser leur situation, ayant atteint les niveaux prescrits en matière d'excédents et de capital. Malgré ces performances, le manque de pouvoir coercitif a entravé la Société dans ses efforts visant à aider ses établissements membres à atteindre des niveaux adéquats en matière d'excédents et de capital.

Dès qu'elle sera promulguée, la nouvelle Loi permettra à la Société de jouer un rôle plus pro-actif dans ses interventions auprès des caisses populaires et credit unions en difficulté financière. Nous sommes confiants que la mise en oeuvre de programmes d'identification des difficultés et de mesures correctives à un stade précoce nous donnera plus de possibilités pour redresser la situation précaire des établissements considérés viables. À notre avis, des mesures précoces d'intervention et de redressement sont une condition préalable essentielle pour une baisse éventuelle des primes d'assurance-dépôts.

Prestation de l'assurance-dépôts

Pour exercer sa responsabilité législative en matière d'examen et de renouvellement annuels de l'assurance-dépôts, la Société analyse les états financiers vérifiés ainsi que les rapports des vérificateurs de toutes les caisses populaires et credit unions. Elle renouvelle leur assurance-dépôts, sous réserve des conditions jugées nécessaires. Si cette étude révèle des tendances défavorables du



Barry Brydges, Robert Charbonneau et Anthony D'Errico,
Services de la Protection des dépôts

rendement ou d'autres difficultés, la Société ordonne un examen de l'établissement affilié.

Dans tous les cas, la Société s'est acquittée de son obligation juridique de protéger les déposants assurés contre les pertes causées par la faillite d'un établissement membre.

Protection des déposants

Pour protéger les déposants contre les pertes découlant de la faillite ou la défaillance d'un établissement affilié, la Société choisit la méthode la plus efficace et la moins onéreuse en vue de résoudre ce genre de situations. À cet effet, elle dispose d'un certain nombre d'options, dont le remboursement pur et simple des

dépôts, la conclusion d'une entente pour l'acquisition de l'actif et la prise en charge du passif, la passation d'un contrat de mandataire, l'offre d'aide financière directe ou la prise en main de l'exploitation de l'établissement.

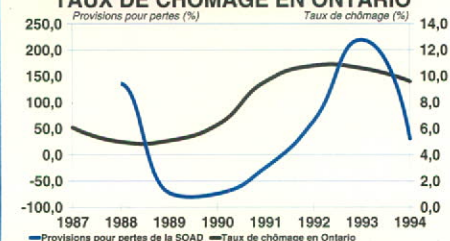
Afin de déterminer quelle option est appropriée en fonction des circonstances, il est indispensable d'évaluer correctement le risque au point de vue de l'assurance et de l'exploitation. Pour cette raison, la Société place habituellement sous «tutelle» l'établissement membre (article 117 de la Loi) pendant la durée de l'évaluation du risque et de la viabilité. Cette façon de procéder permet la continuation des services

aux sociétaires, préservant ainsi la valeur de l'actif et la confiance dans l'établissement, et l'ensemble du mouvement durant l'élaboration des solutions.

Au cours de 1994, sept établissements membres ont été mis sous la tutelle de la Société. Dans chaque cas, les administrateurs ont démissionné afin de permettre la mise en oeuvre de cette formule. Dans le cadre de ce programme, la Société gérait en fin d'exercice sept credit unions représentant des actifs totaux de 272 millions de dollars.

En 1994, trois établissements membres de Thunder Bay ont été placés sous le contrôle immédiat de la Société après avoir subi d'importantes pertes à la suite de placements dans les marchés à terme. Dans chaque cas, le montant de ces pertes dépassait l'excédent cumulatif total de la credit union. La viabilité future de deux de ces établissements est en cours d'évaluation. Nous élaborerons ultérieurement les plans d'action appropriés. Dans le troisième cas, des pertes sur prêts se sont ajoutées aux pertes de placement. Par conséquent, vers la fin de 1994, les sociétaires ont convenu officiellement de liquider la credit union et ont nommé la Société comme liqui-

VARIATION ANNUELLE DES PROVISIONS POUR PERTES DE LA SOAD VS TAUX DE CHÔMAGE EN ONTARIO





C. William D. Foster,
Vice-président

font face maintenant à un chômage permanent. Dans de nombreux cas, les prêts de ces sociétaires deviendront irrécouvrables.

Cessions de l'actif

Au cours de 1994, nous avons adopté une approche différente en ce qui concerne les cessions de l'actif. Par le passé, la cession de l'actif des établissements accusant des pertes considérables a été liquidée dans les meilleurs délais afin de minimiser l'exposition au risque de la Société. Toutefois, plusieurs établissements actuellement sous la gestion immédiate de la Société enregistrent un bénéfice d'exploitation malgré leur situation déficitaire. Partant de l'hypothèse que ces actifs et les affaires qui y sont associées bénéficient à l'ensemble du mouvement, la Société a modifié sa façon d'envisager cette question en fonction des nouvelles circonstances.

À titre d'exemple, au cours de 1994, l'actif d'une grande credit union a été offert en vente à un prix supérieur à la valeur comptable. En effet, on estimait que la qualité des affaires de l'établissement était suffisamment élevée pour que les pertes sur prêts cachées soient peu probables.

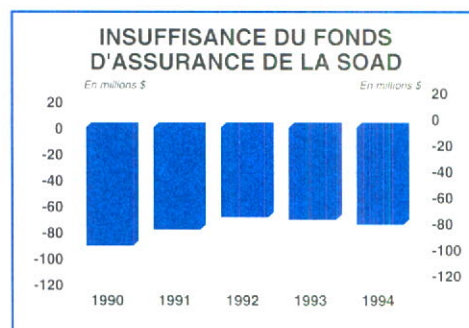
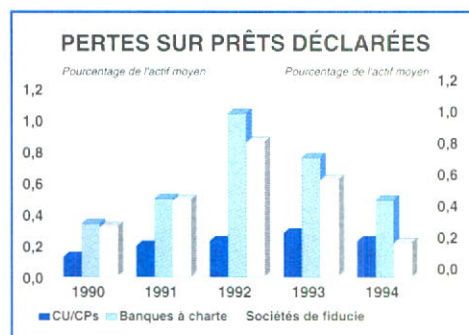
Les difficultés financières de l'établissement étaient surtout attribuables à des pertes précédentes sur des prêts commerciaux ainsi qu'au montant indûment élevé de ses frais généraux. Étant donné que la vente ne porterait que sur des éléments d'actif de bonne qualité, l'acheteur ne serait pas obligé d'assumer les frais généraux actuels. Les économies d'échelle susceptibles d'être réalisées par un acheteur ainsi

que la haute qualité des affaires semblaient justifier un prix supérieur à la valeur comptable.

Jusqu'ici, pour diverses raisons telles que l'effet sur la masse du capital de l'acheteur éventuel, nous n'avons pu opérer un regroupement convenable d'entreprises. Les nouvelles sources de capital auxquelles le mouvement peut avoir accès en vertu de la nouvelle Loi peuvent contribuer à faciliter la vente. Nous pourrions également envisager d'autres solutions. Entre-temps, sous la gestion immédiate de la Société, la credit union continue à enregistrer des bénéfices mensuels, réduisant ainsi notre exposition à des pertes.

Gestion prudente du Fonds de réserve d'assurance-dépôts

Le premier objectif commercial à long terme de la Société consiste à



dateur. Des dispositions ont été prises pour que les sociétaires puissent individuellement transférer leurs comptes à un autre établissement affilié.

Dans un autre cas, des pertes considérables ont été subies à la suite de pratiques médiocres en matière de prêts. La direction de cette credit union offrait régulièrement des prêts de consolidation à ses sociétaires sans avoir réalisé une étude de solvabilité dans les règles. La sûreté principale acceptée dans le cas de ces prêts était la plupart du temps sous forme de cession de salaire. Malheureusement, beaucoup de sociétaires



Peter Luskin, Jocelyne Roy et Paul Little,
Services de la Protection des dépôts -- Dissolutions

éliminer le déficit du Fonds de réserve d'assurance-dépôts. Admettant des hypothèses raisonnables, telles que la stabilité des primes et des frais d'exploitation, une croissance modeste des dépôts et une baisse des pertes d'assurance, cet objectif pourrait être atteint déjà en 2002. Bien que l'augmentation des primes d'assurance-dépôts accélérerait l'élimination du déficit, la Société est préoccupée par la question de savoir si les primes seraient abordables pour le mouvement, qui doit maintenir sa capacité concurrentielle face aux autres établissements de dépôt. Cette inquiétude jouera un rôle dans la détermination des primes à l'avenir.

Selon les arrangements actuels de financement, la capacité de la Société à provisionner ses emprunts est couverte par une garantie de la province de l'Ontario qui expire en 1997. Un objectif important pour 1995 sera d'étudier nos ententes de financement avec le gouvernement et d'explorer des solutions de rechange avantageuses.

L'appel interjeté par la Société contre le jugement rendu dans une action intentée par un certain nombre de credit unions n'a pas encore été entendu. En cas d'échec de l'appel, il y aura lieu d'imputer une charge de quelque 28 millions de dollars au Fonds de réserve d'assurance-dépôts

tel qu'indiqué dans la note afférente 14 (voir états financiers).

Gestion de nos rapports avec les intervenants

Au cours de 1994, nous avons continué à collaborer avec nos comités consultatifs sectoriels. Grâce aux rencontres régulières avec des représentants de haut niveau de l'industrie, nous restons au courant de leurs réactions à nos initiatives et échangeons des idées.

Les périodiques de la Société, «Actualités» et «Saines pratiques commerciales -- Le Bulletin», ont continué de renseigner nos membres sur de nombreux enjeux. Les membres du conseil d'administration, de la direction et du personnel de la SOAD ont tiré avantage de nombreuses occasions pour avoir des entretiens et des échanges de points de vue avec des conseils d'administration et équipes de direction à l'échelon du mouvement.

Nous apprécions nos rapports avec tous les intervenants -- déposants, gouvernement, établissements membres, fédérations et associations au sein de notre industrie. Au cours du dernier exercice, des représentants du mouvement, du gouvernement et de la Société ont travaillé en étroite collaboration pour créer un cadre réglementaire et commercial qui servira les intérêts de tous les sociétaires du mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Si chaque participant à ce processus apporte son propre point de vue sur diverses questions, tous sont animés par la même détermination d'agir dans le véritable intérêt de l'ensemble

des sociétaires et déposants, ce qui est de bonne augure pour la collaboration au sein du mouvement dans l'avenir.

Le personnel de la Société se réjouit d'avoir eu l'occasion de participer à l'élaboration de la Loi et des règlements.

Gestion financière efficace de la Société

Ainsi que nous l'avions prévu dans notre rapport annuel 1993, le déficit du Fonds de réserve d'assurance-dépôts de la Société n'a pas enregistré de baisse. L'augmentation de 10,4 millions de dollars, portant le déficit à un total de 80,9 millions de dollars, reflète des pertes subies à la suite de demandes d'indemnisation d'assurance se chiffrant à 28,1 millions de dollars, dont une provision générale nouvellement constituée pour pertes d'assurance-dépôts de 4 millions de dollars.

Malgré l'augmentation du volume de travail en raison du plus grand nombre de situations et d'événements problématiques, comme la participation aux discussions sur la nouvelle Loi, la Société a réussi à contenir ses frais d'exploitation dans des limites inférieures au budget. L'obligation imposée par la Loi sur

le contrat social de remettre annuellement 121 000 \$ au gouvernement reste en vigueur jusqu'en 1996.

Répercussions de la nouvelle Loi

Comme nous l'avons déjà indiqué, la mise en application de la nouvelle Loi offre à nos établissements membres de meilleures occasions d'affaires pour répondre aux besoins de leurs sociétaires. Si ces nouvelles activités créent de meilleures possibilités d'améliorer la rentabilité et les niveaux de capitalisation, elles représentent également une augmentation du risque d'assurance pour la Société. Il faudra continuer à faire preuve de vigilance et à suivre de près les nouvelles tendances qui se manifestent au sein du mouvement afin d'éviter des erreurs coûteuses. La réduction des pertes d'assurance demeure, en premier lieu, la responsabilité de la direction et du conseil d'administration de nos établissements membres.

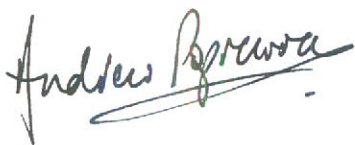
Nous continuerons à nous assurer tout particulièrement que les saines pratiques commerciales sont suivies à la lettre, et que les conseils d'administration s'acquittent convenablement de leurs responsabilités envers leurs sociétaires. Cette obligation fiduciaire deviendra même

plus critique quand, en vertu de la nouvelle Loi, le capital social des sociétaires ne sera plus assuré.

L'élargissement le plus considérable du mandat de la Société que prévoit la nouvelle Loi a pour objet d'assurer la stabilité de l'ensemble du mouvement par la conception et la mise en oeuvre, en collaboration avec les autres intervenants, d'un programme de stabilisation. Nous avons déjà entamé des consultations à l'échelon du secteur sur la conception, la portée et la mise en oeuvre de ce programme. Nous prévoyons être en mesure d'amorcer la mise en oeuvre de ce programme avant le deuxième trimestre de 1995.

Perspectives pour 1995

L'exercice 1995 sera dominé par la transition, pour le mouvement et pour la Société. La mise en application de la nouvelle Loi exigera beaucoup de coopération et de coordination parmi les divers intervenants au sein du mouvement. Compte tenu de l'élargissement de son mandat et de l'obligation d'établir un programme de stabilisation, l'ordre du jour de la Société sera chargé. Nous nous sommes fixé des buts ambitieux pour 1995 et nous nous engageons à tout mettre en oeuvre pour les atteindre.



Andrew Poprawa
Président et chef de la direction

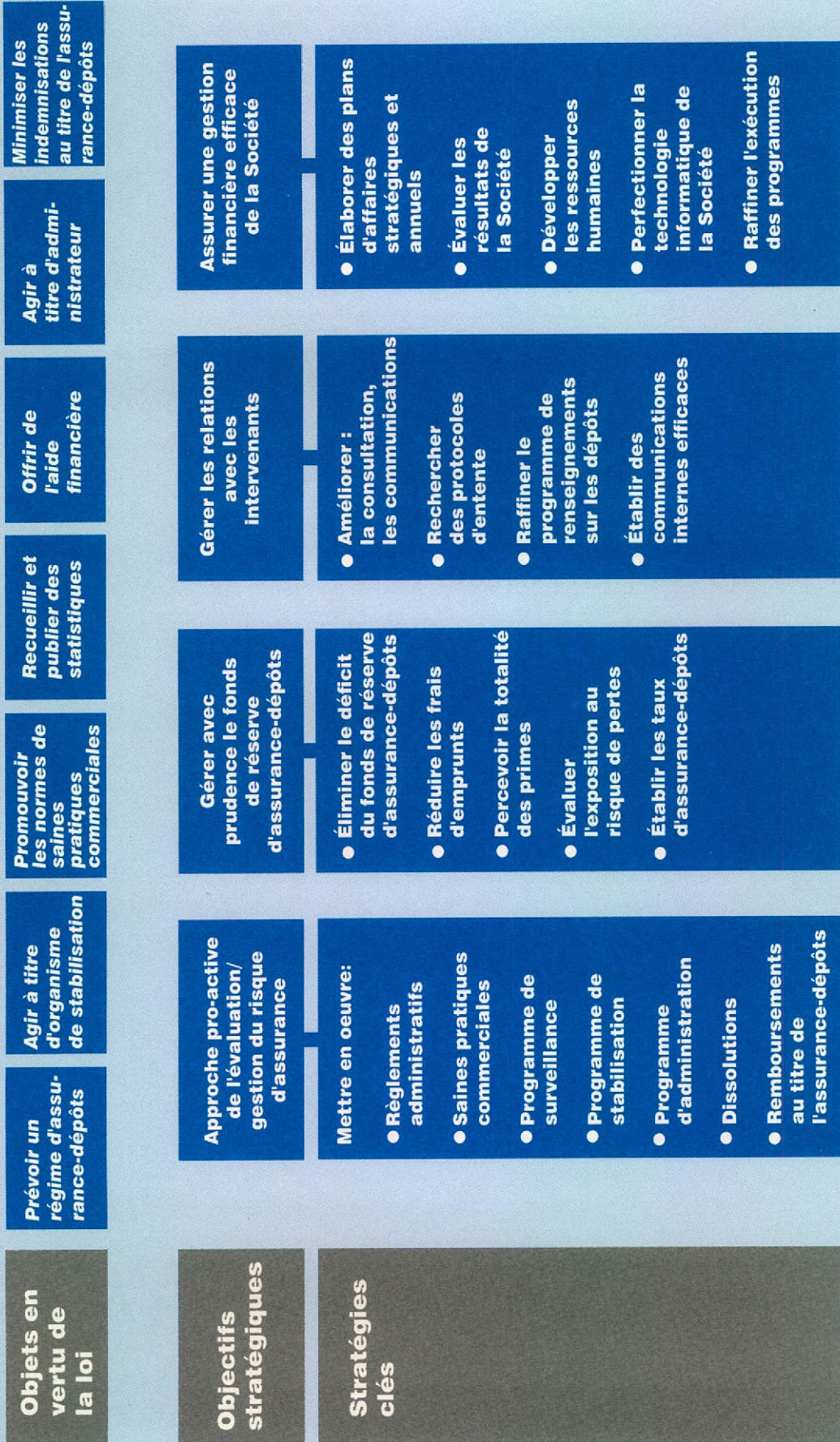


Badrudeen Baksh
Vice-président



C.W.D. Foster
Vice-président

Mandat, objectifs et stratégies clés de la SOAD pour 1995-1998



Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégralité et de la présentation fidèle des états financiers figurant au présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes à la fois précis et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de son actif.

Les états financiers ont été étudiés par le Comité de vérification de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG Peat Marwick Thorne, les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport paraît ci-après.

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié le bilan de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 1994 et l'état des résultats d'exploitation et de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1994, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 17 janvier 1995 exception faite de la note 13 en date du 1^{er} mars 1995

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS
(ANCIENNEMENT LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE DES ACTIONS ET DÉPÔTS)

Bilan

Au 31 décembre 1994, avec chiffres correspondants de 1993 (en milliers de dollars)

	1994	1993
ACTIF		
Encaisse	327 \$	87 \$
Primes à recevoir et intérêts coursus connexes (note 4)	3 014	2 838
Débiteurs et intérêts à recevoir	127	111
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	1 694	2 060
Mobilier, équipement et améliorations locatives (déduction faite de l'amortissement cumulé de 1 664 \$ (1 530 \$ en 1993))	403	516
	<u>5 565</u>	<u>5 612</u>
PASSIF		
Dette bancaire (note 5)	18 170 \$	20 267 \$
Créditeurs et frais coursus	856	658
Emprunt bancaire à terme (note 6)	7 800	10 000
Billets à payer (note 7)	22 750	22 750
Revenu de primes reporté	3 101	2 923
Pertes d'assurance-dépôts coursus (note 8)	33 755	19 453
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	45
Total du passif	86 432	76 096
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts	80 867	70 484
	<u>5 565 \$</u>	<u>5 612 \$</u>

Éventualité (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS
(ANCIENNEMENT LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE DES ACTIONS ET DÉPÔTS)

État des résultats d'exploitation et de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 1994, avec chiffres correspondants de 1993 (en milliers de dollars)

	1994	1993
REVENUS		
Revenu de primes	24 554 \$	23 753 \$
Divers	26	22
	<u>24 580</u>	<u>23 775</u>
DÉPENSES		
Provision pour pertes (note 8)	28 059	18 049
Salaires et charges sociales	2 984	2 885
Frais d'intérêt	2 142	2 712
Frais d'exploitation	1 657	1 759
Dépense au titre du contrat social	121	121
	<u>34 963</u>	<u>25 526</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	10 383	1 751
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts au début de l'exercice	<u>70 484</u>	<u>68 733</u>
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	<u>80 867 \$</u>	<u>70 484 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre 1994, avec chiffres correspondants de 1993 (en milliers de dollars)

	<u>1994</u>	<u>1993</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent des dépenses sur les revenus	(10 383) \$	(1 751) \$
Éléments imputés à l'exploitation et n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse :		
Provision pour pertes	28 059	18 049
Amortissement	242	262
Gain sur la cession de mobilier et d'équipement	(1)	-
	<u>17 917</u>	<u>16 560</u>
Évolution des :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	(16)	(67)
Créditeurs et frais courus	198	-
	<u>182</u>	<u>(67)</u>
	<u>18 099</u>	<u>16 493</u>
Financement et placement :		
Remboursement de l'emprunt bancaire à terme	(2 200)	-
Achat de mobilier et d'équipement	(131)	(79)
Diminution de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(45)	(54)
Produit de la vente de mobilier et d'équipement	3	-
	<u>(2 373)</u>	<u>(133)</u>
Protection des dépôts :		
Avances nettes d'assurance-dépôts	(13 389)	(8 011)
Augmentation des liquidités	2 337	8 349
Liquidités au début de l'exercice	(20 180)	(28 529)
Liquidités à la fin de l'exercice	(17 843) \$	(20 180) \$

Les liquidités comprennent l'encaisse moins la dette bancaire.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers, Exercice terminé le 31 décembre 1994

GÉNÉRALITÉS

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (anciennement la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts) a été prorogée à titre de société sans capital social constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les caisses populaires et les crédit unions (note 13).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi refondue sont les suivants :

- ◆ Offrir un régime d'assurance-dépôts
- ◆ Agir à titre d'organisme de stabilisation
- ◆ Promouvoir des normes en matière de saines pratiques commerciales
- ◆ Effectuer la collecte et la publication de statistiques
- ◆ Fournir de l'aide financière
- ◆ Agir à titre d'administrateur
- ◆ Minimiser le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

1. CONVENTION DE LA PERMANENCE DE L'ENTREPRISE:

Ces états financiers sont dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, qui est fondée sur l'hypothèse que les éléments d'actif seront réalisés et que les obligations et les autres éléments de passif seront acquittés dans le cours normal des affaires. Cette convention n'est valide que si la Société peut obtenir les crédits additionnels nécessaires pour payer ses dettes. Les emprunts courants de la Société sont garantis par la province de l'Ontario.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES :

a) Revenu de primes :

Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Revenu de primes reporté :

Le revenu de primes reporté représente les primes supplémentaires exigées en 1985 et 1986 des caisses populaires et des crédit unions qui n'étaient pas membres d'un fonds de stabilisation agréé au moment de la cotisation, et les intérêts courus (note 4).

c) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge reflétant les pertes d'assurance-dépôts pour lesquelles des avances n'ont pas été effectuées à la date du bilan.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont d'abord inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent au bilan, déduction faite des provisions connexes.

La charge à l'égard des pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées au moment où il est confirmé

que l'établissement affilié est devenu insolvable ou quand il existe d'autres situations qui entraîneront probablement des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes reflète la meilleure estimation par la direction des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/crédit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture économique, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture économique dans l'avenir, et les pertes réelles varieront par rapport aux estimations de la direction.

d) Mobilier, équipement et améliorations locatives :

Ces immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et de l'équipement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux de 20 % par an. Les ordinateurs et l'équipement connexe sont amortis sur une période de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail.

e) Contrats de location :

Les contrats de location sont considérés soit comme des contrats de location-acquisition soit comme des contrats de location-exploitation. Un contrat qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien est comptabilisé comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien et de la prise en charge d'une obligation au moment de l'entrée en vigueur du contrat. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, en vertu desquels les loyers sont imputés aux résultats au moment où ils sont versés. Les biens comptabilisés en vertu d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail.

3. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE -- PROVISION GÉNÉRALE POUR PERTES :

Au cours des exercices antérieurs, la Société ne comptabilisait aucune provision générale pour les pertes auxquelles elle était exposée de par la nature de ses opérations en tant qu'assureur des dépôts. Cette exposition additionnelle au risque de pertes était déclarée par le biais d'une note afférente aux états financiers.

Au cours de l'exercice, la Société a changé de convention comptable de manière à inclure une provision générale pour pertes non spécifiques. Ce changement a été appliqué de façon prospective et son effet est indiqué à la note 8.

4. PRIMES À RECEVOIR ET INTÉRÊTS COURUS CONNEXES :

Le poste des primes à recevoir et intérêts courus connexes représente les primes supplémentaires impayées de 3 014 000 \$ (2 838 000 \$ en 1993), exigées en 1985 et 1986 (ainsi que les intérêts courus y ayant trait) des caisses populaires et des crédit unions qui n'étaient pas membres d'un fonds de stabilisation agréé par le gouvernement au moment de la cotisation. Le revenu provenant des primes ayant trait à ces imputations a été reporté en attendant de connaître le dénouement de l'appel dont il est fait mention à la note 14).

5. DETTE BANCAIRE :

	1994	1993
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Acceptations de banque	18 170 \$	19 927 \$
Découvert bancaire	-	340 \$
	<u>18 170 \$</u>	<u>20 267 \$</u>

La dette bancaire est garantie par la province de l'Ontario.

6. EMPRUNT BANCAIRE À TERME :

L'emprunt de 7 800 000 \$ payable à une banque à charte canadienne est un prêt non garanti portant intérêt au taux de 6,015 %. Le capital est exigible en janvier 1995. Les frais d'intérêt sur l'emprunt à terme s'élevaient à 379 800 \$ (595 000 \$ en 1993). Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt à terme a été refinancé au moyen d'acceptations bancaires.

7. BILLETS À PAYER :

Les billets à ordre à payer portent des intérêts composés mensuellement à un taux égal au taux de rendement moyen des bons du Trésor de l'Ontario de trois mois vendus à la première vente aux enchères du mois ou, s'il est plus élevé, au taux de rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois vendus à la première vente aux enchères du mois. Les billets viennent à échéance le 30 octobre 1997, sont remboursables par anticipation par la Société et sont garantis par la province de l'Ontario. Les frais d'intérêt sur les billets à payer se sont élevés à 1 237 000 \$ (1 171 000 \$ en 1993).

8. PROVISION POUR PERTES :

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées à l'égard d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif du bilan au titre des pertes d'assurance-dépôts courues.

	1994	1993
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Provisions spécifiques :		
Nouvelles provisions		
au cours de l'exercice	22 568 \$	18 800 \$
Augmentation des provisions		
spécifiques en place	2 068	69
Réduction des provisions		
en raison des recouvrements		
supérieurs aux prévisions	(577)	(820)
	<u>24 059 \$</u>	<u>18 049 \$</u>
Provision générale pour pertes	4 000	-
Total de la provision pour pertes		
sur l'ensemble de l'exercice	<u>28 059 \$</u>	<u>18 049 \$</u>

9. ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION:

Le contrat de location-exploitation pour les locaux de la Société est un contrat de dix ans qui a commencé le 1^{er} août 1988 et comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs en vertu des contrats de location sont de 337 000 \$ annuellement jusqu'au 1^{er} août 1998. De plus, la Société doit payer des taxes foncières et des frais d'entretien des aires communes.

10. IMPÔTS SUR LE REVENU :

Le bénéfice de la Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses pertes aux fins fiscales s'élèvent à 63 069 000 \$. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant
		<i>en milliers de dollars</i>
1988	1995	5 967
1989	1996	12 233
1990	1997	12 911
1991	1998	9 919
1992	1999	8 242
1993	2000	7 178
1994	2001	6 619
		<u>63 069 \$</u>

Les avantages fiscaux éventuels résultant de ces pertes d'entreprise n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

11. RÉGIME DE RETRAITE :

La Société a un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur estimative de la caisse au 31 décembre 1994 s'élève à 1 836 000 \$ (1 654 000 \$ en 1993) et la valeur actualisée des prestations constituées est estimée à 1 589 000 \$ (1 393 000 \$ en 1993). La charge déroulant du régime de retraite à prestations déterminées indiquée dans l'état des résultats d'exploitation était de 143 000 \$ (néant en 1993).

12. FRAIS DES ADMINISTRATEURS :

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 48 000 \$ (38 900 \$ en 1993). Le total des frais des administrateurs, incluant la rémunération, était de 85 000 \$ (69 000 \$ en 1993).

13. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION :

La Société, auparavant connue sous la dénomination de Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts, a été prorogée à titre de Société sans capital social sous le nom de Société ontarienne d'assurance-dépôts en vertu de l'article 249 du Projet de loi 134, loi révisant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, promulguée le 1^{er} mars 1995.

14. ÉVENTUALITÉ :

En 1992, un tribunal ontarien a ordonné la restitution, par la Société, de cotisations se chiffrant à 9 400 000 \$ avec les intérêts courus depuis le 3 août 1983. Selon les estimations de la Société, la somme, y compris les intérêts, en vertu de la décision judiciaire approche 28 400 000 \$ au 31 décembre 1994. Ces cotisations précédemment versées à la Société ont servi à l'apport d'aide financière. La Société a déposé un appel en arguant que la décision du tribunal contient des vices de forme et de fond. La direction et le conseiller juridique de la Société pensent que l'appel sera couronné de succès. Par conséquent, aucune provision n'a été faite dans les états financiers à l'égard du montant en litige ou des intérêts y afférents. Les états financiers seront redressés avec effet rétroactif si la Société n'obtient pas gain de cause.

Rapport de la direction sur les liquidations

Il incombe au liquidateur d'un établissement membre en voie de dissolution de maximiser le recouvrement des valeurs de celui-ci dans l'intérêt des créanciers non garantis. Or, la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), anciennement la Société d'assurance des actions et dépôts (SODAD), est habituellement le créancier non garanti le plus important des établissements membres ayant fait l'objet de dissolution. À ce point de vue, la SOAD est directement intéressée à s'assurer que le liquidateur s'acquitte de façon efficace et rentable de ses devoirs et responsabilités.

En tant que créancier non garanti le plus important, dans la plupart des cas, la SOAD gère ses pertes au mieux en dirigeant elle-même le processus de liquidation. Par un contrôle et une gestion directs, la SOAD peut également protéger les établissements membres avoisinants contre toute perte éventuelle de confiance. Au cours de l'exercice, la SOAD a été mandatée pour la liquidation de 10 établissements membres lors des assemblées extraordinaires de sociétaires convoquées dans le but de procéder à la dissolution volontaire de l'établissement.

En vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, le liquidateur doit préparer un bilan d'ouverture de liquidation à la date de celle-ci. À titre de liquidateur, la SOAD a comme politique de confier à des comptables indépendants la tâche de dresser le bilan de liquidation. Afin de minimiser les frais de liquidation et d'éviter tout retard dans l'exécution de celle-ci, la SOAD n'exige pas que ce bilan fasse l'objet d'une vérification. Par conséquent, en l'absence de cette vérification, les vérificateurs externes de la SOAD, KPMG Peat Marwick Thorne, sont censés assortir leur rapport d'une réserve quant aux résultats des activités de liquidation de la SOAD.

Au cours de l'exercice écoulé, la SOAD, en qualité de liquidateur, a pris possession et a assumé la gestion d'établissements membres réunissant un actif global de 99 063 000 \$ avant les provisions pour prêts douteux se chiffrant à 4 427 000 \$. L'ensemble du passif, à la date de la dissolution, y compris les dépôts, parts sociales et une provision pour frais de dissolution, s'élevait à 104 058 000 \$.

La SOAD a enregistré des encaissements de 78 534 000 \$ au titre des produits de liquidation et des décaissements de 90 888 000 \$ en 1994. Les décaissements couvrent les frais engagés, d'une part, pour effectuer la liquidation et la réalisation des valeurs sous tutelle et, d'autre part, la distribution des valeurs nettes recouvrées aux créanciers. Dans certains cas, l'actif est cédé à d'autres établissements membres en vue d'une exploitation continue en contrepartie de la prise en charge par ces établissements d'un montant égal du passif.

Au 31 décembre 1994, l'actif total, avant les provisions pour prêts douteux, qui restait à liquider s'établissait à un total de 37 743 000 \$, tandis que le passif correspondant se chiffrait à 20 228 000 \$. Comme la plus grande partie de cet actif représente des prêts en souffrance, l'éventuelle valeur de réalisation de ce solde d'actif est fonction du succès des efforts soutenus du liquidateur, surtout en ce qui concerne le recouvrement des prêts-problèmes.

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de l'actif net administré par la Société ontarienne d'assurance-dépôts en sa qualité de liquidateur au 31 décembre 1994. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est expliqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Dès sa nomination comme liquidateur d'une caisse populaire ou credit union, la Société confie à des comptables indépendants la mission de préparer un bilan d'ouverture de liquidation non vérifié qui présente l'actif et le passif à la date du commencement de la liquidation. Les bilans d'ouverture de liquidation n'étant pas vérifiés, nous ne sommes pas en mesure de vérifier si les livres et documents comptables des caisses populaires ou credit unions sont complets et exacts à la date à laquelle commence la liquidation.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu considérer nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'actif et le passif dont la gestion a été assumée au début de la liquidation, cet état financier présente fidèlement, à tous égards, l'actif net géré par la Société en sa qualité de liquidateur au 31 décembre 1994 selon la méthode de comptabilité exposée à la note 1.

KPMG Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 20 février 1995

État de l'actif net administré par la Société en sa qualité de liquidateur

Au 31 décembre 1994 (en milliers de dollars)

ACTIF

Encaisse	623 \$
Prêts, à la valeur comptable d'origine	25 398
Intérêts courus	1 030
Placements et autres éléments d'actif	9 934
Biens immobiliers destinés à la vente	758
	<u>37 743 \$</u>

PASSIF

Dépôts	12 257
Intérêts courus	366
Autres éléments de passif	7 605
	<u>20 228</u>

Actif net administré	<u>17 515 \$</u>
----------------------	------------------

Voir les notes afférentes à l'état de l'actif net administré par la Société en sa qualité de liquidateur.

Au nom du conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

Notes afférentes à l'état de l'actif net administré par la Société en sa qualité de liquidateur, Exercice terminé le 31 décembre 1994

La Société ontarienne d'assurance-dépôts («la Société») est, à l'occasion, nommée liquidateur de caisses populaires ou de credit unions. À ce titre, la Société est chargée de la liquidation ordonnée de l'actif d'un établissement membre, en affectant le produit à son passif.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES :

a) Principe de la présentation :

L'état de l'actif net administré a été dressé selon la méthode comptable énoncée dans ces notes. Dès le début de la liquidation d'une caisse populaire ou credit union, les états financiers de celle-ci cessent d'être dressés selon le principe d'une entreprise en exploitation et toutes les opérations sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

L'état de l'actif net administré présente l'actif et le passif globaux de l'ensemble des caisses populaires et credit unions en voie de liquidation par la Société. Nous avertissons le lecteur de cet état que celui-ci n'est pas préparé selon les principes comptables généralement reconnus, et que le montant de l'actif net administré n'est pas présenté comme étant le montant qui sera vraisemblablement recouvré.

b) Prêts :

Les prêts sont inscrits à la valeur comptable du montant impayé à la date de la liquidation moins les encaissements reçus au titre des remboursements du principal au cours de la période de liquidation. Aucune provision pour les pertes sur prêts n'a été établie et aucune tentative n'a été faite pour évaluer le montant recouvrable net des prêts.

c) Intérêts courus créditeurs :

Les intérêts courus créditeurs représentent le montant des intérêts à recevoir comptabilisés jusqu'à la date de la liquidation moins tous les encaissements reçus à titre de paiement de ce montant au cours de la période de liquidation. À partir de la date de liquidation, tous les prêts sont classés dans la catégorie des prêts à intérêt non comptabilisé, et les intérêts reçus sont traités selon la méthode de la comptabilité de caisse.

d) Placements et autres éléments d'actif :

Les placements et autres éléments d'actif sont constatés à leur valeur comptable à la date de la liquidation.

e) Biens immobiliers destinés à la vente :

Les biens immobiliers sont constatés à leur valeur comptable nette qui est inscrite à la date de la liquidation. Aucun amortissement n'est comptabilisé.

f) Intérêts courus payables sur les dépôts :

Les intérêts courus payables sur le passif-dépôts représentent les montants comptabilisés à la date de la liquidation. Le cumul des intérêts payables au titre des dépôts cesse à la date à laquelle la liquidation d'une caisse populaire ou credit union est décidée.

g) Avances accordées par la Société ontarienne d'assurance-dépôts :

Le passif figurant à l'état de l'actif net administré ne comprend pas les montants avancés par la Société en vue du paiement des dépenses et du passif-dépôts des caisses populaires ou credit unions en voie de liquidation.

h) Éventualités :

Certaines caisses populaires ou credit unions en voie de liquidation sont défenderesses dans des poursuites. Aucune constatation n'est faite en ce qui a trait aux coûts ou aux pertes auxquels ces litiges peuvent donner lieu.

Conseil d'administration (au 31 décembre 1994)

♦ Lili-Ann Renaud-Foster, *présidente*

Mme Renaud-Foster est présidente-directrice générale de l'un des plus importants cabinets de conseillers en gestion d'Ottawa, qui se spécialise dans les ressources humaines. Elle a beaucoup d'expérience dans le domaine de la consultation en gestion, ayant été associée d'une firme montréalaise et ayant dirigé la pratique d'une importante société internationale. Elle siège à titre d'administratrice ou de membre de la chambre de commerce d'Ottawa, au conseil du Cercle universitaire d'Ottawa et est membre de la Société Canada-Japon et de diverses associations professionnelles.

♦ David W. Pretty, *vice-président*

M. Pretty est ancien président-directeur général d'une importante compagnie d'assurance-vie. Il possède une grande expérience dans les domaines de l'assurance et du placement, dirige actuellement sa propre société de consultation en finances, est président de la General Accident Assurance Co., et siège au conseil de quatre autres compagnies publiques. Actuellement, il est vice-président du conseil de la North York General Hospital Foundation, gouverneur de la Royal Life Savings Society Canada et siège au comité de quatre autres organisations nationales et locales.

♦ Beth Atcheson

Madame Atcheson est directrice des services financiers, direction des politiques, du ministère des Finances de

l'Ontario. Avant de débiter dans la Fonction publique en 1988, elle exerçait le droit des entreprises, à Toronto, se spécialisant dans le domaine des institutions financières. Elle a été membre de divers conseils d'administration dans le secteur privé et a participé activement à diverses associations pour l'égalité des femmes.

♦ Gilles Bisson, CA

M. Bisson est associé du cabinet national d'experts-comptables Collins Barrow. À titre d'associé directeur-général au bureau de Kapuskasing, il est chargé de la vérification d'un certain nombre de caisses populaires et credit unions dans le Nord de l'Ontario et est actuellement président de district de l'Association des C.A. et trésorier de la chambre de commerce de Kapuskasing.

♦ André Claude

M. Claude exerce en solo le droit commercial et immobilier ainsi que le droit civil. Bilingue, il a exercé les mandats suivants : trésorier du conseil d'administration du Centre de service communautaire Vanier, membre du conseil, ACFO Ottawa-Carleton.

♦ Shane Kelford

M. Kelford exerce le droit chez Howard & Ryan, avocats, à Smiths Falls. Il a occupé le poste d'adjoint à la Division des politiques, au ministère des Institutions financières et au ministère des Finances de l'Ontario, et a été membre du Groupe de travail ontarien sur la réglementation des valeurs mobilières. Il

était également un ancien associé chez Blake, Cassels & Graydon, avocats, à Toronto.

♦ William E. McLeod, MBA

M. McLeod est professeur à l'École des sciences commerciales du Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie, à Sudbury. Il a été élu représentant du corps professoral au conseil de Cambrian et siège au conseil de The Idylwyld Golf & Country Club. Il est l'auteur du livre *The Canadian Buyer's Guide to Life Insurance*, qui en est à sa 7^e édition.

♦ Rosemary O'Connor

Mme O'Connor est directrice générale de l'ASCU Community Credit Union Limited à Sault Ste. Marie. Elle participe aux activités communautaires suivantes à titre de : membre du conseil d'administration, Sault Ste. Marie General Hospital; Administratrice, Infirmières de l'Ordre de Victoria, Algoma.

♦ Alan Ross, FCA

M. Ross a occupé plusieurs postes de cadre au sein de la Fonction publique fédérale, notamment celui de sous-ministre adjoint principal au ministère des Approvisionnement et Services avant son départ à la retraite en 1993. Il est ancien président du conseil d'administration de la Coopérative de crédit du service civil, ancien président de l'Institut de gestion financière et trésorier de l'Institut fédéral de gestion. Il a pris une part active à des projets communautaires.

Sous-comités du Conseil (au 31 décembre 1994)

Comité de vérification

Ce comité étudie les recommandations formulées par les vérificateurs externes et les examinateurs du ministère des Finances au sujet des contrôles et procédures internes, et veille à la prise de mesures appropriées. Le comité révisé également les états financiers vérifiés de la Société pour formuler ensuite des recommandations au conseil d'administration.

♦ Gilles Bisson, *président*

♦ Alan Ross

♦ Lili-Ann Renaud-Foster, membre d'office

Comité de la protection d'assurance-dépôts

Ce comité étudie les questions concernant les caisses populaires et credit unions placées sous la tutelle de la Société en vertu de l'article 117 de la Loi. Par ailleurs, le comité agit au nom du conseil d'administration dans les situations qui exigent une décision immédiate du conseil à l'égard des caisses populaires et credit unions mises en tutelle.

♦ André Claude, *président*

♦ Shane Kelford

♦ David W. Pretty

♦ Lili-Ann Renaud-Foster, membre d'office

Comité des ressources humaines

Ce comité fournit des conseils sur la mise en oeuvre de politiques concernant les salaires et les avantages sociaux des employés de la Société et les questions connexes. En outre, le comité étudie les changements proposés dans ce domaine et formule des recommandations pertinentes au conseil d'administration.

♦ Rosemary O'Connor, *présidente*

♦ Beth Atcheson

♦ William E. McLeod

♦ Lili-Ann Renaud-Foster, membre d'office

Comités consultatifs

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ANALYSE DU RENDEMENT

Fonctions et responsabilités:

- ♦ Toutes les questions relatives à l'analyse du rendement financier des caisses populaires et credit unions, et à l'utilisation de la base de données de la SOAD sur les caisses populaires et credit unions.
- ♦ Moyens de former les usagers à l'utilisation optimale du système et de ses rapports statistiques.
- ♦ Données, renseignements et extraits exigés par les usagers, et la fréquence avec laquelle ils en ont besoin.
- ♦ Moyens et modalités de la collecte des données et (ou) des extraits.
- ♦ Répartition des frais du système de statistiques parmi les usagers.
- ♦ Orientation à moyen et à long terme à l'égard de l'évolution technique du traitement de l'information.

Membres :

Normand Demers, Caisse populaire d'Earlton Limitée. Lieu : Earlton

John Ebsary, Ottawa Carleton Educational Credit Union Limited. Lieu : Ottawa

Brian Fisher, Parry Sound Muskoka Credit Union Limited. Lieu : Bracebridge

Michel Gingras, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. Lieu : Ottawa

Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited. Lieu : St. Catharines

D. Barry Munro, Hepcoe Credit Union Limited. Lieu : Toronto

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario. Lieu : Toronto

Gary M. Seveny, Coopérative de crédit du service civil Limitée. Lieu : Ottawa

Nardeo Sham, ministère des Finances. Lieu : Toronto

Dale Steeves, Moore Credit Union (1989) Limited. Lieu : Sarnia

COMITÉ CONSULTATIF DE LA SUFFISANCE DE CAPITAL

Fonctions et responsabilités

- ♦ Examine, en fonction de critères, de preuves et de niveaux de risque déterminés, les demandes de dérogation des caisses populaires et credit unions incapables de satisfaire aux exigences en matière d'excédents et de capital.
- ♦ Recommande au Directeur des caisses populaires les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour chaque demande.
- ♦ Examine les questions de suffisance de capital qui sont appropriées et formule à ce sujet des recommandations et suggestions à la SOAD, selon que celle-ci les juge appropriées.

Membres:

Leon Butterworth, Peterborough Community Credit Union Limited, Lieu : Peterborough

Carl Dowsett, Coopérative de crédit du service civil Limitée. Lieu : Ottawa

Dick DeMan, L.C.B.O. Employees' (Toronto) Credit Union Limited, Lieu : Toronto

Michel Gingras, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., Lieu : Ottawa

John Harper and Nardeo Sham, ministère des Finances. Lieu : Toronto

Alan Marentette, Hepcoe Credit Union Limited. Lieu : Toronto

François Martin, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario. Lieu : North Bay

Oksana Prociuk Ciz, Buduchnist Credit Union Limited. Lieu : Toronto

Aurel Rhéault, Caisse populaire de Chelmsford Limitée. Lieu : Chelmsford

John Rule, Credit Union Central of Ontario. Lieu : Toronto

Doug A. Weber, Metro Toronto Police Credit Union Limited. Lieu : Toronto

COMITÉ CONSULTATIF DES SAINES PRATIQUES COMMERCIALES

Fonctions et responsabilités :

Réviser et commenter les dossiers suivants :

- ♦ Projets de normes et de principes directeurs concernant les saines pratiques commerciales;
- ♦ Méthodes pour assurer la communication, la mise en oeuvre et l'application efficaces des normes et des principes directeurs;
- ♦ Méthodes permettant de former les usagers pour assurer la meilleure mise en application des normes et des principes directeurs.

Membres :

Cees Bijl, DUCA Community Credit Union Limited. Lieu : Toronto

Raymond Boucher, Caisse populaire de Kapuskasing Limitée. Lieu : Kapuskasing

Daniel Brault, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario. Lieu : Ottawa

Jean-Guy Clément, Caisse populaire de Hawkesbury Limitée. Lieu : Hawkesbury

John Harper, ministère des Finances. Lieu : Toronto

Rick Hoavanaugh, St. Willibrord Community Credit Union Limited. Lieu : London

Stan Krol, St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited. Lieu : Toronto

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario. Lieu : Toronto

Jenny Ozembloski, Oshawa Group Employees' Credit Union Limited. Lieu : Toronto

John Shaver, Niagara Credit Union Limited. Lieu : St. Catharines

COMITÉ CONSULTATIF DE LA PROTECTION DES DÉPÔTS

Fonctions et responsabilités

- ♦ Conseille le Service de la protection des dépôts concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies globales pour effacer les déficits, et à propos des solutions à adopter dans des cas particuliers.

Membres :

Slawka Andrijew, Ukrainian Credit Union Limited. Lieu : Toronto

Réginald Bertrand, Caisse populaire Notre-Dame d'Ottawa Limitée. Lieu : Ottawa

Ronald Fitzgerald, Coopérative de crédit du service civil Limitée. Lieu : Ottawa

Marty Komsa, Windsor Family Credit Union Limited. Lieu : Windsor

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario. Lieu : Toronto

Tony Niessen, Family Savings & Credit Union (Niagara) Limited. Lieu : St. Catharines

Doug Robinson, Northern Lights Credit Union Limited. Lieu : Dryden

Len Strom, Northern Credit Union Limited. Lieu : Sault-Ste-Marie

Jacquie Thorp, WCB Credit Union Limited. Lieu : Toronto

Jean-Marc Viau, Caisse populaire Alexandria Limitée. Lieu : Alexandria